

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE**

**Direction des personnels enseignants**

**AGRÉGATION**

**DE**

**PHILOSOPHIE**

**CONCOURS INTERNE ET CAERPA**

Rapport de Monsieur Vincent CARRAUD  
Professeur à l'Université de Caen Basse-Normandie  
Président du jury

**2005**

CENTRE NATIONAL DE DOCUMENTATION PÉDAGOGIQUE

« LES RAPPORTS DES JURYS DE CONCOURS SONT  
ÉTABLIS SOUS LA RESPONSABILITÉ DES PRÉSIDENTS DE JURY »

## SOMMAIRE

Sommaire .....	page 3
<b>COMPOSITION DU JURY</b> .....	page 4
<b>NOTE SUR LA NATURE DES EPREUVES</b> .....	page 5
<b>REMARQUE SUR LA NOTATION</b> .....	page 6
<b>Écrit</b> .....	page 7
Première composition .....	page 8
Deuxième composition .....	page 17
<b>Oral</b> .....	page 22
Leçon .....	page 23
Explication .....	page 27
<b>Conclusion</b> .....	page 31
<b>Annexes</b> .....	page 32
Données statistiques .....	page 32
Agrégation Interne.....	page 32
CAERPA.....	page 35
Réglementation.....	page 38

## COMPOSITION DU JURY

M. Vincent CARRAUD,  
Professeur à l'Université de Caen Basse-Normandie, Président.

M. Jean-Louis POIRIER,  
Inspecteur Général de l'Éducation Nationale, Vice-président.

M. Alain LASALLE,  
Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional de l'Académie de Bordeaux,  
Secrétaire administratif du jury.

M. André CHARRAK,  
Maître de Conférences à l'Université de Paris I.

Mme Sophie GANAULT,  
Professeur de Lettres 1<sup>ème</sup> année au lycée Faidherbe de Lille.

Mme Claudie LAVAUD,  
Professeur à l'Université de Bordeaux III.

Mme Sabine LODEON,  
Professeur de Lettres 2<sup>ème</sup> année au Lycée Jeanne d'Albret de Saint-Germain en Laye.

Mme Catherine MALABOU,  
Maître de Conférences à l'Université de Paris X – Nanterre.

M. Gilles OLIVO,  
Maître de conférences à l'IUFM de Caen.

M. Mathieu POTTE-BONNEVILLE,  
Professeur de Lettres 2<sup>ème</sup> année au Lycée Jean Jaurès de Montreuil.

## NOTE SUR LA NATURE DES EPREUVES

*De nouvelles modalités des épreuves de l'agrégation interne de philosophie ayant été appliquées pour la première fois lors de la session 2004 (voir le JO n° 297 du 21 décembre 2002), il ne nous paraît pas inutile de publier de nouveau ici la présentation générale que nous en faisons dans le rapport du concours 2004.*

Les épreuves d'admissibilité, c'est-à-dire l'écrit, comprennent deux compositions de philosophie. La première composition est une explication de texte. « Le candidat a le choix entre deux textes qui se rapportent à une même notion du programme de philosophie en vigueur dans les classes terminales ». Cette disposition n'impose pas au jury de choisir les textes d'auteurs figurant au programme de philosophie en vigueur dans les classes terminales, comme cela a été le cas en 2005 (textes de Leibniz et de Nietzsche). A l'avenir, le jury ne se sentira pas tenu de choisir deux textes d'auteurs issus du programme de terminale, en particulier quand la notion retenue requiert une culture non philosophique.

La seconde composition est une dissertation. Explication dans le premier cas, dissertation dans le second : les exercices ainsi nommés ne surprendront aucun des candidats, qui les font faire eux-mêmes dans leurs classes. Ils allient la simplicité de l'exigence à la difficulté de sa réalisation : rendre raison d'un texte, répondre à une question ou traiter un sujet de façon argumentée.

Les deux épreuves d'admission, toutes deux orales, comprennent une leçon et une explication de texte (il n'y a plus d'explication de texte sur programme). La leçon est identique à ce qu'elle était dans les anciennes modalités du concours. L'explication porte sur « un texte français ou en français ou traduit en français tiré d'un auteur figurant au programme de philosophie en vigueur dans les classes terminales ». Elle dure trente minutes au plus, et elle est suivie d'un entretien de vingt minutes avec le jury. Les questions posées aux candidats par les membres du jury partent toutes ou du texte expliqué lui-même — elles visent alors à l'élucidation de tel ou tel passage par le candidat ou encore à la résolution de telle ou telle difficulté —, ou de ce que le candidat en a dit — elles visent alors à amener le candidat à corriger une faute, à lui faire préciser sa pensée, à lui demander de compléter ou d'approfondir son analyse. Aucune question extérieure au texte proposé et à ce que le candidat a cru bon de mobiliser pour en rendre compte n'est donc posée. Rappelons enfin que l'entretien doit aussi « permettre au candidat, en dégagant le sens et la portée du texte, de montrer en quoi et comment il pourrait contribuer à l'étude de notions inscrites au programme des classes terminales ». Lors de la session 2005, seize extraits au total ont été proposés à l'ensemble des candidats, chaque candidat ayant le choix entre deux de ces seize textes (voir le rapport de l'explication). C'est dire que le jury a pu entendre plusieurs explications d'un même texte : l'évaluation s'en est trouvée d'autant plus nette et plus aisée. Les prochaines sessions de l'oral pourront cependant utiliser une autre méthode.

La session 2005 a confirmé le bien fondé de la réforme du concours et la pertinence des nouvelles modalités des épreuves de l'agrégation interne dont nous nous étions félicités en 2004 : pour les candidats, elles apportent aux exigences requises plus de clarté ; pour le jury, elles permettent une meilleure évaluation des candidats.

### **REMARQUE SUR LA NOTATION**

L'agrégation de philosophie, interne ou externe, est un concours. Comme pour tous les concours, sa notation est strictement relative. C'est pourquoi le jury a décidé d'utiliser, à compter de la session 2006, l'ensemble des notes comprises de 0 à 20, pour les épreuves orales comme pour les épreuves écrites. Cela signifie qu'il sera attribué, chaque année, la note de 20 à la meilleure explication de texte, à la meilleure dissertation, à la meilleure leçon et à la meilleure explication orale.

## ÉCRIT

679 candidats se sont inscrits aux épreuves d'admissibilité communes à l'agrégation interne et au Caerpa, 563 au titre de l'agrégation, 116 à celui du Caerpa, ce qui représente une augmentation d'une cinquantaine de candidats par rapport aux trois années antérieures (45 candidats exactement de plus qu'en 2004). En revanche le nombre de candidats qui ont effectivement participé au concours, c'est-à-dire ont rendu les deux copies (les copies blanches étant décomptées) reste stable : 452 inscrits (459 en 2004), soit 368 au titre de l'agrégation (c'est même un nombre inférieur de 16 à celui de 2004 pour un nombre d'inscrits supérieur de 23) et 84 au titre du Caerpa. 20 postes étaient offerts à l'agrégation interne et 5 au Caerpa, soit un poste de plus à chaque concours qu'en 2003 et 2004. 35 candidats ont été admissibles au titre de l'agrégation et 5 au titre du Caerpa. Tous les postes ouverts à l'agrégation ont été pourvus ; deux seulement ont pu l'être pour le Caerpa.

Comme en 2004, la barre d'admissibilité s'est trouvée naturellement fixée à 10 / 20 pour l'agrégation et à 9,5 / 20 pour le Caerpa. C'est dans le souci d'éviter une trop grande disparité dans l'admissibilité aux deux concours que le jury n'a pas jugé bon d'admettre à l'admissibilité au Caerpa des candidats dont la moyenne aux deux épreuves écrites était inférieure à 9,5. Pour ce qui est de l'agrégation interne, la session 2005 a confirmé l'amélioration des résultats constatée en 2004, que nous avons attribuée aux nouvelles modalités des épreuves dans la mesure où elles permettent aux candidats une préparation mieux définie et plus précise.

## PREMIÈRE COMPOSITION

**SESSION DE 2005**

concours interne  
de recrutement de professeurs agrégés  
et concours d'accès à l'échelle de rémunération

**section : philosophie**

composition de philosophie :  
explication de texte

Durée : 6 h 30

*Le candidat a le choix entre les deux textes suivants :*

Les bêtes sont purement empiriques et ne font que se régler sur les exemples, car elles n'arrivent jamais à former des propositions nécessaires, autant qu'on en peut juger ; au lieu que les hommes sont capables des sciences démonstratives. C'est encore pour cela que la faculté que les bêtes ont de faire des consécutions est quelque chose d'inférieur à la raison qui est dans les hommes. Les consécutions des bêtes sont purement comme celles des simples empiriques, qui prétendent que ce qui est arrivé quelquefois arrivera encore dans un cas où ce qui les frappe est pareil, sans être capables de juger si les mêmes raisons subsistent. C'est par là qu'il est si aisé aux hommes d'attraper les bêtes, et qu'il est si facile aux simples empiriques de faire des fautes. C'est de quoi les personnes devenues habiles par l'âge et par l'expérience ne sont pas exemptes lorsqu'elles se fient trop à leur expérience passée, comme il est arrivé à plusieurs dans les affaires civiles et militaires, parce qu'on ne considère point assez que le monde change et que les hommes deviennent plus habiles en trouvant mille adresses nouvelles, au lieu que les cerfs ou les lièvres de ce temps ne deviennent point plus rusés que ceux du temps passé. Les consécutions des bêtes ne sont qu'une ombre du raisonnement, c'est-à-dire ce ne sont que connexions d'imagination, et que passages d'une image à une autre, parce que dans une rencontre nouvelle qui paraît semblable à la précédente, on s'attend de nouveau à ce qu'on y trouvait joint autrefois, comme si les choses étaient liées en effet, parce que leurs images le sont dans la mémoire. Il est vrai qu'encore la raison conseille qu'on s'attende pour l'ordinaire à voir arriver à l'avenir ce qui est conforme à une longue expérience du passé, mais ce n'est pas pour cela une vérité nécessaire et infaillible, et le succès peut cesser quand on s'y attend le moins, lorsque les raisons changent qui l'ont maintenu. C'est pourquoi les plus sages ne s'y fient pas tant qu'ils ne tâchent de pénétrer quelque chose de la raison (s'il est possible) de ce fait pour juger quand il faudra faire des exceptions. Car la raison est seule capable d'établir des règles sûres et de suppléer ce qui manque à celles qui ne l'étaient point, en y insérant leurs exceptions ; et de trouver enfin des liaisons certaines dans la force des conséquences nécessaires, ce qui donne souvent le moyen de prévoir l'événement sans avoir besoin d'expérimenter les liaisons sensibles des images, où les bêtes sont réduites, de sorte que ce qui justifie les principes internes des vérités nécessaires distingue encore l'homme de la bête.

G. W. Leibniz, *Nouveaux Essais sur l'entendement humain*, Préface.

*Origine de la logique.* — D'où la logique est-elle née dans la tête des hommes ?  
Certainement de l'illogisme dont le domaine a dû être immense à l'origine. Mais  
d'innombrables êtres, qui concluaient autrement que nous ne le faisons maintenant,  
dépérissent : il se pourrait que ce fût encore plus vrai qu'on ne pense ! Qui, par exemple, ne  
5 savait discerner assez souvent l'« identique », quant à la nourriture ou quant aux animaux  
dangereux pour lui ; qui par conséquent était trop lent à classer, trop circonspect dans le  
classement, avait moins de chances de survivre que celui qui tombait immédiatement sur  
l'identique parmi tous les semblables. Mais la tendance prédominante à considérer le  
semblable comme l'identique — tendance illogique, car il n'y a rien d'identique en soi —  
10 cette tendance a créé le fondement même de la logique. Il fallait de même, pour que pût se  
développer le concept de substance qui est indispensable à la logique — encore que rien de  
réel ne lui corresponde au sens le plus rigoureux —, que durant fort longtemps la mutabilité  
des choses restât inaperçue et ne fût pas appréhendée ; les êtres ne voyant pas suffisamment  
avaient une avance sur ceux qui percevaient toutes choses « dans un flux ». Toute extrême  
15 circonspection à conclure, toute tendance sceptique constituent à elles seules un grand  
danger pour la vie. Nul être vivant ne se serait conservé, si la tendance contraire à affirmer  
plutôt qu'à suspendre le jugement, à errer et à imaginer plutôt qu'à attendre, à approuver  
plutôt qu'à nier, à juger plutôt qu'à être juste, n'avait été stimulée de façon  
extraordinairement forte. — Le cours des pensées et des conclusions logiques dans notre  
20 cerveau actuel répond à un processus et à une lutte d'impulsions qui par elles-mêmes sont  
toutes fort illogiques et injustes : l'antique mécanisme se déroule à présent en nous de façon  
si rapide et si dissimulée que nous ne nous apercevons jamais que du résultat de la lutte.

Friedrich Nietzsche, *Le Gai Savoir*, Livre III, n°111

(Traduction Pierre Klossowski, revue par Marc B. de Launay, et modifiée)

## Première composition de philosophie :

### Explication de texte

L'épreuve d'explication de texte du concours attend des candidats qu'ils rendent compte de l'argumentation d'un texte singulier en vue d'exposer la thèse qu'il prétend établir. Elle suppose par conséquent que les candidats soient en mesure de se s'approprier une pensée qui n'est pas la leur, dont ils ne partagent peut-être pas les positions et dont, en droit sinon en fait, ils peuvent tout ignorer : s'approprier, c'est-à-dire restituer scrupuleusement la démarche et les arguments comme s'ils étaient les leurs. Bien des copies ne satisfont pas à ce type d'exigence, mais commentent les textes qui leur sont proposés comme s'il s'agissait d'y substituer des exposés de doctrine indifférents à l'œuvre dont ils proviennent. L'explication de texte n'est pas l'occasion pour les candidats d'organiser une réflexion personnelle sur un objet donné — c'est là le rôle dévolu à la dissertation — mais une épreuve qui requiert l'oubli de soi au profit d'une logique argumentative étrangère. Bien des candidats qui veulent proposer un second moment de discussion semblent n'avoir donc pas pris la mesure des exigences techniques de l'épreuve. Non seulement parce que le temps consacré à cette discussion laisse la portion congrue à l'explication qui s'apparente, au mieux à une longue paraphrase, au pire à un résumé du texte ; non seulement parce que la plupart du temps, ces discussions du texte, compte tenu du temps de composition, sont des développements d'un point arbitrairement choisi, délié de tout rapport autre que thématique avec le texte à commenter ; mais bien plus foncièrement parce que le texte à expliquer est alors ravalé au rang de prétexte à commentaires, digressions, et autres jugements expéditifs sur telle ou telle erreur dont l'auteur se serait rendu coupable. Sans doute un grand philosophe peut-il commettre des erreurs, mais l'épreuve d'explication de texte n'a pas pour vocation première de les relever, encore moins de les discuter. L'épreuve d'explication n'est pas une épreuve de résumé-discussion et le candidat ne doit pas s'astreindre à l'impossible mission de faire à la fois une explication *et* une dissertation. La seule explication suffit amplement à sa peine. S'agissant d'un concours de promotion interne, on peut du reste faire appel à l'expérience d'enseignant des candidats pour rappeler que cette épreuve prétend simplement les mettre en situation d'exercer ce qu'ils requièrent eux-mêmes de leurs élèves lorsqu'ils lisent un texte ou les préparent à l'écrit du baccalauréat — exercice qui est aussi bien celui de tout lecteur d'un texte philosophique : entendre une thèse selon l'ordre de l'argumentation et du problème que nous propose l'auteur, et non pas selon celui que nous choisissons d'instruire. Encore une fois, ce dernier cas de figure correspond à l'exercice de dissertation. Et l'on voit par là que les épreuves du concours reproduisent une sorte de cercle vertueux du métier philosophique, nous demandant dans un cas de nous effacer au profit de la pensée d'un tiers *afin* d'être capables dans l'autre cas d'en penser nous-mêmes quelque chose.

C'est pourquoi, cette épreuve qui présente la particularité d'être une épreuve à programme portant sur une notion ou un groupe de notions alors qu'elle donne lieu à l'explication d'un texte requiert une préparation spécifique. Les candidats, qui ont eu à se préparer sur une notion et un ensemble de problèmes philosophiques, doivent cependant se plier à la discipline que leur impose un extrait qui, s'il entretient nécessairement un rapport thématique avec leur programme, n'a pas été écrit par son auteur pour y satisfaire. La détermination du programme ne peut donc avoir pour but d'établir à l'avance un cadre général dans lequel tous les textes proposés auraient à rentrer par force. C'est ainsi, par exemple, que le texte de Leibniz a été sommé, malgré lui, de répondre au problème du rapport entre le réel

et le rationnel, ou encore à celui de l'opposition entre le rationalisme et l'empirisme. Formulées avec ce degré de généralité, ces injonctions ne pouvaient qu'obscurcir et faire manquer le sens d'un texte qui tentait d'établir, en apparence de manière plus modeste, la nature de la différence rationnelle, ou encore, comme l'énonçaient en toutes lettres ses première et dernière phrases « les principes internes des vérités nécessaires [comme] ce qui distingue l'homme de la bête ». Sans doute pouvait-on estimer que la mise au jour de la différence entre l'homme et la bête a partie liée avec ces thèmes. Mais encore fallait-il s'astreindre, comme l'exige l'exercice, à les faire poindre à partir de la lettre du texte et non à lui imposer une détermination extrinsèque des concepts. Pourquoi par exemple aller chercher un usage anachronique du concept d'empirisme chez Hume, alors que les deux occurrences de « empirique », aux lignes 1 et 9, suffisaient à en déterminer le sens ? On eût ainsi facilement évité, non seulement les contresens sur le texte, mais aussi les développements hors sujet sur l'empirisme en général, le dogmatisme de la raison, le conflit empirisme *versus* rationalisme, thèmes dont la meilleure volonté du monde ne retrouverait qu'un écho très lointain dans ce texte.

Le risque qu'il s'agit dès lors de conjurer est celui de la pure et simple répétition du texte en guise d'explication, ce que l'on entend par paraphrase. C'est du reste souvent avec la volonté de l'éviter que les candidats se sont laissé aller aux digressions et aux développements hors sujet que nous venons de mentionner, pensant que le texte était par lui-même immédiatement clair, comme si sa simple répétition valait explication et comme si le seul moyen de nourrir le commentaire était dès lors d'importer des éléments extrinsèques. Rappelons que le commentaire d'un texte demande que soit dégagée sa structure argumentative, donc une thèse générale, ainsi que les moments qui se veulent le moyen de son établissement ou de sa démonstration. Cette structure argumentative à son tour vise et suppose le recours à des concepts qu'il faut donc éclairer ou dont il faut montrer la cohérence. Pour reprendre l'exemple du texte de Leibniz, la différence entre la connaissance des bêtes et celle des hommes est le moyen d'établir la différence rationnelle, c'est-à-dire la nature de la raison. C'est donc de ce dispositif argumentatif, tel que Leibniz l'expose, qu'il faut rendre compte. Les exigences de l'explication ne s'inventent pas et rien ne saurait remplacer la réitération de l'exercice, au cours de l'année de préparation. D'autant que les collègues en poste qui la pratiquent avec leurs élèves risquent de se leurrer s'ils confondent les exigences d'une copie d'agrégation avec celle d'une d'explication dans une classe de terminale. Si dans son principe le plus abstrait, il est incontestable que l'épreuve obéit aux mêmes critères, il reste que leur mise en œuvre sépare la maîtrise du détail d'un argumentaire exigible d'un enseignant de son approximation légitime par ceux qui s'initient à la philosophie.

Venons-en à présent aux textes, qui ont fait l'objet d'un choix à peu près équilibré.

#### *Le texte de Leibniz*

Requis, semble-t-il, par ce qu'ils imaginent être les exigences de l'épreuve, un nombre conséquent de candidats a purement et simplement refusé de lire dans ce texte son thème et sa thèse explicites au profit de l'illustration de la question générale du rapport entre la raison et le réel (notions dans lesquelles les textes s'inscrivaient), le texte disqualifiant dans ce contexte les théories empiristes par leur inaptitude à rendre compte, atteindre ou encore connaître le réel. Le cas des animaux, « purement empiriques » (ligne 1) permettrait de comprendre par analogie la portée des thèses empiristes. Certains candidats allaient jusqu'à affirmer que les empiristes, comme les bêtes, sont dénués de raison. Une attention à la lettre du texte aurait pourtant dû prévenir ce genre d'erreur, puisque : 1) c'est au contraire par analogie avec les empiriques qu'il nous est loisible de comprendre ce qui fait défaut aux consécutives des bêtes ; 2) les lignes 5-9 n'affirment pas que les empiriques sont dénués de raison — et pour cause puisque ce sont (tout de même) des hommes —, mais que leur comportement empirique les rend incapables d'établir des raisonnements nécessaires ; 3) rien n'est moins sûr que de

considérer que les « empiriques » désignent des philosophes *empiristes* : il s'agit plus vraisemblablement de ceux qui vivent immergés dans l'expérience et les connaissances dont elle est pourvoyeuse. S'il n'était pas illégitime d'en venir aux thèses empiristes, encore fallait-il, comme l'ont fait de bonnes copies, distinguer entre les empiriques et les empiristes, pour faire de la position des seconds ce qui justifie et donc rationalise le comportement spontané des premiers. D'excellentes copies ont trouvé par ce biais un moyen pour problématiser le texte. Car si l'empirisme est cette thèse philosophique qui prétend justifier et donc rationaliser le comportement des empiriques en en faisant la norme du savoir accessible à l'homme, la comparaison entre les bêtes et les empiriques n'est plus susceptible de nous livrer, comme le prétend Leibniz, un critère de différenciation entre les hommes et les bêtes. La résolution de l'aporie opposée au texte supposait dans ce contexte que l'on montrât, comme l'ont fait les meilleurs copies, que le philosophe empiriste devait raisonner pour fonder sa thèse, et par là même confirmer par son recours « aux principes internes des vérités nécessaires » le critère qu'il était supposé disqualifier. Nous ne prétendons pas, pas plus que les candidats qui les ont énoncées, que cette problématique et sa réponse sont définitives et absolument fondées. Elles ont en revanche l'incontestable mérite d'élaborer pour le texte une problématisation, c'est-à-dire de l'expliquer selon la perspective d'une difficulté conceptuelle dont la thèse du texte est la résolution. Tel est donc le rôle dévolu au programme assigné à cette épreuve : fournir au candidat la connaissance anticipée d'une série de problèmes (et, éventuellement, des savoirs qu'ils mobilisent) qui lui permettent de lire la thèse du texte à expliquer dans la perspective d'un problème.

Encore faut-il, pour ce faire, repérer la thèse du texte, et après l'avoir problématisée, en déployer l'explication. A nouveau, c'est rester inattentif à sa lettre que de ne pas lire dans la dernière phrase — si ce n'est déjà dans la première — qu'il s'agit de « distingue[r] encore [ce qui suppose que cela a déjà été fait] l'homme de la bête » en établissant que le champ de la connaissance du nécessaire est réservé au premier et permet de caractériser la raison. Dès lors, l'établissement de cette thèse procède selon une analogie entre les bêtes et certains modes de connaissance ou de comportements humains. Cette analogie est requise par la limitation que comporte la première phrase : les hommes forment dans les sciences des propositions nécessaires, ce que ne font pas, « autant qu'on en peut juger », les bêtes qui sont purement empiriques. L'argument de fait, étant conceptuellement insuffisant, requiert d'être fondé. C'est là la raison du recours au comportement des empiriques, qui permet d'accéder par analogie à la pensée des bêtes, c'est-à-dire qui permet de comprendre qu'elles se bornent à « se régler sur les exemples », tout en comprenant ce qui dans leur comportement nous donne le change d'une apparence de raisonnement. Car un comportement de fuite ou encore de recherche de nourriture manifeste des consécutions, c'est-à-dire ici un enchaînement des perceptions et des gestes : au bruit perçu succède la fuite, à la reconnaissance de la proie succède la poursuite. Cet enchaînement ne saurait néanmoins trahir un raisonnement, comme le prouve paradoxalement le raisonnement faux des empiriques — car il s'agit bien dans leur cas d'un raisonnement (« prétendent », ligne 6) ce qui interdit l'identification de l'empirique et de l'animal, mais autorise l'analogie — qui « prétendent que ce qui est arrivé quelquefois arrivera encore dans un cas où ce qui les frappe est pareil » (lignes 6-7). Cela permet d'affirmer que là où il y a raisonnement faux, donc absence de raison fondée, il y a néanmoins une règle qui norme le comportement. En effet, le comportement des empiriques se règle sur une identité infondée (« ce qui les frappe est pareil, sans être capables de juger si les mêmes raisons subsistent », lignes 7-8). D'où les deux exemples qui suivent, qui instruisent une double preuve *a posteriori* en redoublant l'analogie : 1) de même que l'empirique jugeant faussement (par ressemblance) des raisons qui subsistent se trompe dans ses propres prévisions parce qu'il agit face à ce qui est nouveau en se réglant sur l'ancien ; de même, la bête insensible à ce qui rend la nouvelle situation irréductible aux exemples déjà rencontrés, adopte un comportement constant que le chasseur anticipe, voire suscite : le lièvre entendant

un bruit, fuit toujours vers son terrier en empruntant toujours les mêmes chemins, ce qui permet de poser des collets. De sorte que le chasseur, plus sensible que l'animal à la différence de la situation et connaissant par expérience les consécutions animales, les anticipe et attrape la bête. L'erreur de l'empirique éclaire l'erreur mortelle de la bête et en rend raison. 2) De la même façon, les personnes d'expérience (qui ne sont plus des empiriques), lors même que leur habileté atteste leur savoir, se trompent parce que les succès que ce savoir autorise les poussent à ne pas tenir compte de la nouveauté des situations humaines, c'est-à-dire à généraliser encore indûment. Cela ne signifie pas que cette connaissance soit par principe à écarter, puisque, dans le domaine des vérités de fait, l'on ne peut la plupart du temps connaître que par expérience. Cela signifie que ce qui fait la force des personnes d'expérience fait aussi leur faiblesse : « elles se fient *trop* à leur expérience » (ligne 10). Sous ce rapport, les hommes d'expérience se trompent plus et plus facilement que les chasseurs, car les bêtes que poursuivent ces derniers agissent avec une constance que n'ont pas les affaires humaines. Non pas que les chasseurs raisonnent mieux que les hommes d'expérience ; mais parce que la constance de leur objet supplée à la carence de leur raisonnement.

D'où le deuxième moment du texte qui entend caractériser ce qui a été atteint par analogie, « les consécutions des bêtes » (ligne 14). Le passage n'a curieusement qu'en de rares (et souvent fort bonnes) occasions suscité un commentaire sur l'image (de tradition évidemment platonicienne) de l'ombre du raisonnement qui, analysée correctement, permettait d'appliquer le principe de continuité cher à Leibniz. Car ce qui est une *ombre* de raisonnement, n'est sans doute pas un raisonnement à part entière, mais doit pourtant conserver quelque relation avec ce dont elle n'est que l'ombre. Bref, une ombre n'est pas réductible à une apparence infondée ou illusoire, mais elle est le signe de ce dont elle est l'ombre. En l'occurrence, les consécutions des bêtes sont le signe d'une faculté d'imaginer et de se souvenir qui les organisent selon l'ordre de la succession temporelle des images. L'ombre de raisonnement que sont leurs consécutions consiste donc en ce que ces dernières produisent un ordre temporel de la succession en lieu et place de l'ordre logique de la conséquence. Il est dès lors manifeste que la différence entre l'homme et la bête ne revient pas à dénier à cette dernière la pensée (anti-cartésianisme de la thèse), mais à leur refuser tout autre forme de pensée qu'imaginative et sensible.

Reste dans un dernier moment (lignes 18-30) à caractériser positivement cette forme exclusive de la pensée humaine, en commençant par répondre à une objection possible. Car enfin, ne pourrait-on dire que de même que les empiriques raisonnent avec vraisemblance (« la raison conseille », ligne 19) lorsqu'ils anticipent un avenir ressemblant à ce que le passé a déjà produit, de même c'est au titre d'une faculté de raisonner analogue que les bêtes produisent leurs consécutions ? La réponse à l'objection est négative et s'appuie pour finir sur la mise en évidence de la raison comme faculté de connaître le « nécessaire » (ligne 21). Car le raisonnement des empiriques n'ayant rien de nécessaire suppose qu'ils confondent le nécessaire et le contingent. En revanche, « les plus sages » (ligne 22), qui ne se trouvent ni parmi les empiriques, ni parmi les hommes rendus habiles par l'âge et l'expérience, sont ceux qui manifestent cette différence rationnelle à l'œuvre. Car ils ont compris que le domaine ouvert à la connaissance par expérience ne donne de savoir véritable qu'en formulant des règles générales, « sûres » (lignes 25), ce qui suppose qu'il anticipe des exceptions et les raisons de ces exceptions. Ce faisant les sages ne peuvent que discerner ce qui relève du nécessaire et ce qui relève du contingent (« trouver enfin des liaisons certaines dans la force des conséquences nécessaires », lignes 26-27). Par ce discernement, ils parviennent, comme c'est par exemple le cas des physiciens ou des astronomes, à prévoir les événements nécessaires sans avoir par conséquent recours aux consécutions des empiriques ou des hommes d'expérience, consécutions qui ne sauraient recouvrir ce champ des vérités nécessaires. Celles-ci relèvent donc d'une faculté propre « qui distingue encore l'homme de la bête » (lignes 29-30).

### *Le texte de Nietzsche*

L'explication du texte de Nietzsche a pâti de divers préjugés, souvent combinés entre eux. Ainsi, de manière analogue aux difficultés suscitées par le texte de Leibniz, les candidats qui se sont portés sur ce choix ont délibérément, et contre son titre, refusé de manière presque unanime de voir dans ce paragraphe du *Gai savoir* une généalogie de la logique, avançant bien plutôt qu'il s'agissait de celle de la raison. Or s'il n'est pas dans notre intention de contester que ces deux points ont un lien, il reste que la raison et sa généalogie sont pour Nietzsche irréductibles à la question de la logique qui n'en constitue qu'un motif et un moment. En ce sens on pourrait aller jusqu'à dire que la difficulté du texte a souvent été aggravée pour ceux qui, tout en ayant une connaissance de Nietzsche, n'en connaissaient que de grands thèmes — critique de la raison, de la métaphysique, méthode généalogique — supposés rendre compte de tout texte envisageable sur la question de la raison. Mais précisément, de la raison il n'était pas ici directement question, mais de la logique, explicitement même de son origine. Cette substitution des thèmes a interdit que la plupart des candidats ne lisent dans les termes du texte ce qu'ils véhiculaient. Cherchant des indications sur la raison en général qui ne se trouvaient pas dans le texte, peu nombreuses ont été les copies qui ont su reconnaître sous le concept de l'« identique » (ligne 5) la mise en œuvre du principe logique d'identité, « fondement même de la logique » (ligne 10) et corrélativement de celui de contradiction ; sous celui de substance, la première des catégories « qui est indispensable à la logique » (ligne 11), c'est-à-dire la prédication substantielle et ses autres modes catégoriaux dérivés ; sous le concept d'illogisme, la négation des principes mêmes de la logique, qui n'a rien à voir avec l'irrationalisme pourtant quasiment toujours convoqué pour en rendre compte ; dans le fait de classer comme identique ce qui n'est que semblable, l'origine illogique, c'est-à-dire contraire aux principes de la logique, de l'acte logique de définition par genre et différence spécifique ; sous l'évitement de « toute tendance sceptique » (ligne 15), la manifestation propre de la volonté de vérité qui organise la genèse de la logique ; dans l'identification illogique des choses seulement semblables à des choses identiques, des formes illogiques de l'affirmation et du jugement (lignes 16-17) qui sont les formes vitales originaires du jugement dont la prédication logique est une transformation. Dans ce contexte, l'erreur presque systématique consistant à repérer sous les thèses nietzschéennes des thèses darwiniennes (que Nietzsche critique pourtant) fait l'effet d'une erreur bénigne qui n'a jamais été sanctionnée dès lors qu'elle visait à favoriser l'explication. La simple prise en compte de la lettre du texte permettait donc de bien repérer et de confirmer son thème véritable, et suffisait en outre à le problématiser : car prétendre rendre compte d'une origine de la logique revient en apparence à disqualifier sa portée de vérité, de même qu'à en suspecter la teneur, au point de rendre, paradoxalement, l'argument de Nietzsche impossible dans son énoncé et dans son parcours démonstratif.

L'explication du texte pouvait dès lors s'ouvrir sur l'affirmation, paradoxale dans les termes et encore infondée dans sa portée, d'une origine illogique de la logique, explicable par l'effort constant de la vie pour se survivre, origine à présent assimilée au point de configurer notre corps sans que le mécanisme biologique qu'il constitue ne nous soit perceptible. C'est pourquoi, « les innombrables êtres qui concluaient autrement que nous ne le faisons maintenant » (ligne 3) ne sauraient viser des hommes irrationnels (par opposition aux hommes logiques, donc rationnels que nous serions) comme cela a été presque toujours compris, puisque cette forme de vie qu'est l'humanité est, jusque dans sa constitution physique, jusque dans la configuration de ses organes, dépendante de cet avènement en elle de la logique comme mode d'être en vie. Cela vise ces formes de vie qui ont précédé ce que nous connaissons comme l'homme. Puisque la logique prend forme de corps en nous, il faut donc que ce qui la fonde (ligne 10) soit reconduit aux nécessités vitales qui l'expliquent. Ce qui a précédé et « créé » (ligne 10) le principe d'identité est donc, sous sa forme vitale et originelle,

la tendance à traiter le semblable comme identique, tendance illogique au regard des principes mêmes de la logique puisque le semblable n'est pas l'identique. Mais cette tendance normée par son principe s'est traduite dans des actes vitaux de classification (ligne 6) et de partage, entre les proies et les prédateurs par exemple (lignes 6-7). Voilà posé ce qui allait donner ses fondements à la logique : les *modi operandi* des principes et les actes de classification, c'est-à-dire de définition des objets qu'ils autorisent. La suite du texte pouvait dès lors déduire l'origine de la catégorie de substance, requise par la prédication, de la nécessité vitale, supposant l'arrêt du flux et sa permanence pour autoriser la survie par l'appréhension dans ce flux de ce qui est posé comme identique. Le second moment (lignes 15-22) du texte reconduit alors l'ensemble des formes logiques du jugement ainsi que les actes corrélatifs de l'esprit (juger, affirmer, nier, imaginer etc., lignes 16-18) aux tendances qui en dessinent les formes originaires, c'est-à-dire vitales. C'est dans ce contexte qu'intervient la notion de justice (lignes 17 et 21) pour viser, en deçà de la logique qui ne sait l'énoncer qu'en termes catégoriaux et ontologiques (identité à soi, permanence, etc.), la forme originelle du flux des choses, du devenir, à laquelle précisément les tendances vitales originaires ont été infidèles (« injustes », ligne 21) afin de se survivre.

Signalons par ailleurs pour finir que les membres du jury ont été sensibles à la qualité de la langue française et qu'il leur est arrivé de sanctionner avec rigueur des copies qui paraissaient, du point de vue de leur orthographe, de leur syntaxe ou de leur rhétorique, irrecevables de la part de personnels de l'enseignement public ou privé.

Un rapport de jury ne peut que mettre en exergue, afin de le proposer à la lecture de ceux qui ont échoué (pour qu'ils comprennent leur échec) ou de ceux qui envisagent de présenter le concours, les objectifs requis par les épreuves ainsi que les manquements essentiels qui ont été constatés. Il est à noter cependant que la plupart des éléments positifs de méthode et de contenu que nous avons soulignés ont été rencontrés par les correcteurs dans les meilleures copies. A ces candidats, le jury tient à adresser, avec ses félicitations, ses remerciements pour le plaisir qu'il a éprouvé à les lire.

## DEUXIÈME COMPOSITION

**SESSION DE 2005**

concours interne  
de recrutement de professeurs agrégés  
et concours d'accès à l'échelle de rémunération

**section : philosophie**

composition de philosophie : dissertation

Durée : 7 heures

**Tout énoncé admet-il une interprétation ?**

## Seconde composition de philosophie :

### Dissertation

Le sujet proposé aux candidats a suscité trois sortes de difficultés, résolues par les candidats tantôt de façon maladroite (la moyenne de l'épreuve est de 6,61 pour l'agrégation, 6,41 pour le Caerpa), tantôt même nettement insuffisante (244 copies ont obtenu une note inférieure ou égale à 6), tantôt aussi, dans un nombre de cas non négligeable, avec habileté et finesse (25 copies ont obtenu une note supérieure ou égale à 12 ; 8 copies supérieure ou égale à 14). Nous déclinerons trois niveaux de remarques.

#### *La lecture de la question.*

Deux difficultés sont soulevées dans la plupart des copies par la seule lecture de la question posée (puisqu'il s'agit d'interprétation, interprétons) : la première, sur laquelle nous allons revenir plus longuement, porte sur les quantificateurs *tout* et *une*. La deuxième porte sur le verbe admettre, qui peut indiquer une ouverture ou une fermeture : une ouverture s'il s'agit de permettre, de libérer, et une fermeture, s'il s'agit de fixer un critère discriminant, car admettre c'est en même temps exclure, c'est trier. À partir de là on pouvait considérer comme un bien, un enrichissement, d'admettre une interprétation, ou au contraire y voir un danger d'ambiguïté, d'obscurité, de complication à évacuer, à corriger. L'on était alors invité à une dialectique jouant sur les nuances de ces deux suggestions, qui ne sont bien entendu nullement exclusives : la structure même de la question posée exigeait de rapporter l'interprétation, comme opération effectuée *sur* l'énoncé, aux réquisits fixés à l'interprète *par* l'énoncé lui-même, de sorte que l'ouverture de la signification, fût-elle infinie, n'impliquât pas son indétermination. Plutôt que de faire se succéder, mécaniquement, l'évocation des multiples sens possibles, puis le rappel aux exigences de l'univocité, les meilleures copies se sont ainsi attachées à mettre en corrélation les diverses strates de signification auxquelles un énoncé est susceptible de s'offrir, avec la critériologie, les normes d'évaluation et les instances arbitrales propres à chacun de ces niveaux. C'est l'occasion de rappeler que Nietzsche (souvent loué ou vilipendé, selon les copies, pour avoir prôné une interprétation « sans limite ») exigeait de l'interprète qu'il fasse avant tout preuve de probité, indiquant ainsi qu'il n'y a pas à choisir entre la décision du sens et la fidélité au texte interprété.

#### *La problématisation.*

Plutôt que de dresser un catalogue classant les types d'énoncés ou de domaines d'exercice de l'interprétation, les bonnes copies tentaient de faire évoluer la question vers les conditions de son examen, puis vers les conditions de la réponse, grâce à deux opérations :

1°) Eclairer la notion d'énoncé non par son contenu, mais par sa forme, c'est-à-dire par sa structure logique ou linguistique, puis par sa nature : l'intention du sujet, l'interlocution, la visée référentielle, la signification (dire quelque chose à quelqu'un sur quelque chose). Ce premier travail ne requérait pas une minutie excessive, comme celle des copies qui ont distingué les monosyllabes, les onomatopées, les textes longs, les énoncés de problèmes, ou encore énoncé oral et énoncé écrit. Bien des candidats sont cependant parvenus à mettre en place une classification opératoire et efficace, dépassant le simple catalogue grâce à une typologie raisonnée, qui proposait de définir les modalités de l'interprétation à partir des fonctions d'efficacité de l'énoncé, constatifs, descriptifs, axiologiques, prescriptifs, performatifs, etc. Notons au passage la curieuse, et récurrente, réduction des énoncés performatifs à de simples stimuli sociaux dont la signification s'épuiserait dans le comportement, quasi réflexe, qu'ils suscitent chez leurs destinataires : l'opposition fondamentale opérée par la théorie des *speech acts* entre les aspects illocutoire et perlocutoire

de l'énoncé, qui rappelle que la dimension actionnelle du langage est irréductible à la considération (rhétorique) de ses effets, est essentielle pour réintégrer ces actes de parole à la pleine dimension du sens et les ouvrir à la dimension de l'interprétation. Il serait en effet bien étrange de considérer qu'un serment, par exemple, ne se laisse jamais interpréter !

2°) Eclairer la notion d'interprétation en avançant déjà vers l'approfondissement de sa structure problématique : on pouvait ainsi distinguer le décodage, la traduction, l'explication, l'explicitation, le commentaire, non pour en faire un tableau synoptique, mais pour en venir à dégager l'interprétation comme un dire autrement, un dire à un autre niveau, sur un autre registre. Ce qui permettait d'explorer deux pistes principales : — l'une vers l'ouverture du texte à son sens le plus riche, en déployant l'implicite, le suggestif, l'intuitif, voire l'incompréhensible apparent (donc non pas seulement le sens caché, dissimulé, mais le sens montré en mode complexe ou condensé, suggéré, annoncé) ; — l'autre vers la subjectivité du récepteur, qui en interprétant s'approprie le sens rencontré, s'implique en lui, l'applique à une situation singulière, ou encore interprète un rôle, une œuvre musicale, un poème, pour en révéler la vie immanente.

Le dire autrement permet ainsi de projeter sur un autre plan (terme qui vaut aussi de la projection d'un ensemble dans un autre par exemple) ; or la manière de projeter n'est pas facultative, elle se décline selon le domaine ou le système d'accueil : l'interprétation ancre l'énoncé sur un fond de sens, un horizon.

Soulignons encore que de telles distinctions impliquaient de contrôler avec vigilance l'élargissement de la notion d'interprétation, de manière à ne pas confondre en celle-ci tout mode d'identification du sens ; l'assimilation, parfois rencontrée, de la compréhension immédiate à une interprétation spontanée fait perdre toute rigueur au concept, en oubliant la médiation qu'implique le préfixe « inter ».

3°) C'est en partant de ces deux éclaircissements, celui de l'énoncé et celui de l'interprétation, donc d'une approche à la fois classificatoire et hiérarchisante, délimitant le champ problématique, que l'on pouvait retrouver sans platitude une possibilité de réponse dans la distinction entre expliquer et comprendre, et par là la distinction des sciences de la nature et des sciences de l'esprit. Mais était-il pertinent d'assimiler systématiquement cette distinction à l'opposition entre univocité et équivocité, et de basculer alors vers une confrontation bipolaire entre expliquer, démontrer, vérifier d'une part, et interpréter, comprendre, s'approprier d'autre part ? Les meilleures copies ont évité cette dichotomie mécanique de deux façons : d'une part en atténuant le caractère définitif et univoque des énoncés scientifiques, soit pour en montrer l'historicité ouverte (Poincaré, Heisenberg), soit pour en dénoncer l'idéologie masquée (Nietzsche, Marx — dénonciation qui ne pouvait bien entendu demeurer abstraite, mais devait être argumentée sur pièces) ; d'autre part en soulignant à rebours que certains énoncés simples et banals étaient immédiatement reçus à partir d'un contexte quotidien ordinaire qui dispense d'interprétation ; ce qui conduisait à renverser symétriquement la première opposition en soulignant la richesse de la plurivocité au détriment de la pauvreté de l'univocité.

Mais si la plupart des candidats accordent que les énoncés des sciences de la nature peuvent être révélateurs des visions du monde qui les habitent, la relativisation symétrique, censée atténuer le risque de délire interprétatif des sciences de l'esprit en les créditant d'une visée sous-jacente d'univocité régulatrice, fonctionne moins bien : les énoncés dont le sens est caché, sont souvent attribués sans nuance à une autorité arbitraire qui impose sa vérité, son interprétation, en la faisant passer pour la seule acceptable, puisqu'elle préserve l'unité de la doctrine. Il est ainsi admis comme allant de soi, sans la moindre hésitation, que les autorités religieuses sont par nature castratrices, ennemies de toute inventivité et liberté ; c'est ici l'occasion de remarquer que le mot intégrisme revient fréquemment alors qu'il est question plus précisément de fondamentalisme : celui-ci concerne le rapport à la vérité, il s'en tient à la lettre du texte en interdisant l'interprétation, alors que l'intégrisme (qui est un durcissement

systematique de l'intégrité) est une attitude de type moralisant ou politique, qui ne veut rien céder sur les exigences de la doctrine prise en son intégralité : l'intégrité devient une attitude totalitaire. Et même si les deux attitudes ont quelque connivence, il était inopportun de les assimiler comme pour renforcer l'effet dévalorisant et évacuer rapidement le danger religieux, synonyme de fanatisme. Ces poncifs non interrogés rendent le plus souvent aveugles à la notion de tradition comme histoire de l'interprétation, et non comme sédimentation figée et paralysante, stérile. Un minimum de culture historique eût pourtant permis de se souvenir que si Spinoza ou Richard Simon ont à l'époque moderne libéré le travail biblique en revenant au texte pour en décaper les couches successives d'interprétations dogmatiques, déjà aux deuxième et troisième siècles de notre ère, se développait un débat acharné entre l'école d'Alexandrie et celle d'Antioche, sur la méthode allégorique et la méthode historique, l'écueil de la première étant la dérive de l'imagination, l'écueil de la seconde étant la fixation littérale du sens. Mais de trop rares copies mentionnent Origène comme le fondateur d'une exégèse riche et nuancée, sans du tout sacrifier l'étude préalable et minutieuse du texte. Les trop fameux quatre sens de l'Écriture ont été bien maltraités, tantôt attribués à des auteurs récents, tantôt considérés comme une doctrine fixant autoritairement les règles incontournables de l'interprétation (comme s'il y avait croit-on quatre sens, et quatre seulement, « autorisés »).

*La conduite de l'argumentation vers une thèse personnelle.*

Les étapes préalables de l'élaboration de la dissertation devaient éviter au candidat de traiter la question « qu'est-ce que l'interprétation ? » en oubliant le début de la formulation du sujet : « tout énoncé admet-il... ? ». La première démarche pose la condition : l'interprétation doit répondre à certains critères pour pouvoir s'exercer, la charge de la preuve est du côté de l'interprétation. La deuxième approche centre l'attention sur l'énoncé : « tout énoncé » pointe en direction de la nature formelle de l'énoncé : admet-il par principe une interprétation, ou bien faut-il distinguer des types d'énoncés, ceux qui *admettent* une interprétation, ou ceux qui *n'en admettent pas*. La charge de la preuve est cette fois du côté de l'énoncé ; se présentent alors deux cas de figure : ou bien l'énoncé admet « à la rigueur », il tolère l'interprétation, mais il peut aussi bien s'en passer (c'est le sens fermé de ce verbe admettre, le contraire étant alors, il *n'admet pas* au sens de « il exclut ») : il est clair et univoque, c'est un jugement favorable pour l'énoncé et négatif pour l'interprétation, qui n'est qu'un remède à la non transparence de l'énoncé, à son équivocité accidentelle ; ou bien l'énoncé est ouvert, disponible pour l'interprétation, il s'offre à elle par sa polysémie, le contraire étant alors l'énoncé fermé, qui n'accueille pas la plurivocité comme une chance, il est pauvre, ce qui est un jugement péjoratif pour l'énoncé et positif pour l'interprétation, qui est un accroissement, un enrichissement du sens.

Une fois posée cette analyse critique du quantificateur « tout », articulée aux deux aspects du verbe « admettre », se présentait une nouvelle difficulté : pouvait-on tenir que la question posée portait sur *une* (seule) interprétation ? Il ne le semble pas : l'article « une » est ici un article indéfini et non un nombre cardinal. Si l'on avait voulu demander aux candidats de s'interroger d'abord et essentiellement sur l'exclusivité de l'interprétation, on eût précisé sans doute une *et une seule*, comme c'est l'usage en langage mathématique. Mais alors c'eût été fermer le problème aussitôt après que l'avoir ouvert, puisque se demander s'il y a une ou plusieurs interprétations c'est d'emblée décider qu'il y en a nécessairement une *au moins*. En revanche, une fois que la possibilité d'une (quelconque) interprétation était conclue, ce qui impliquait de distinguer l'activité interprétative et le résultat de cette activité dans une interprétation, la proposition de l'interprète au terme de son travail (comme on distingue la résolution d'un problème et sa solution), alors on pouvait prolonger et affiner l'analyse en interrogeant la capacité de l'interprète à produire plusieurs interprétations ou au contraire une seule. Quelques candidats ont su jouer de cette difficulté et aborder à partir de là la question philosophique des limites de l'interprétation, limites internes et externes : la crise du sens appelle en effet à la fois la nécessaire régulation interne de l'autonomie mal

comprise de la raison comme liberté de tout dire sur tout énoncé, conduisant au subjectivisme, voire au nihilisme, et la prise de conscience raisonnée des limites externes, celles qui opposent à la démesure interprétative la résistance des objets de la connaissance.

## ORAL

Les épreuves orales de la session 2005 se sont déroulées du 28 au 31 mai dans les locaux de l'Université de Paris IV – Sorbonne. Le changement de lieu (les années précédentes les oraux se tenaient au lycée Louis-le-Grand) est dû au changement de dates. Le changement de dates a été souhaité par le jury, afin de permettre aux candidats admissibles, qui sont dans leur très grande majorité des collègues enseignant en lycée, de passer l'oral à la fin de l'année scolaire, avant que ne commencent les corrections du baccalauréat : ainsi ils sont non seulement soumis à moins de contraintes mais bénéficient de plus de temps pour leur préparation, en particulier de la totalité des vacances de printemps.

35 candidats ont été admissibles au titre de l'agrégation et 5 au titre du Caerpa. Le net déséquilibre entre les sexes constaté l'an passé (4 candidates admissibles, 34 candidats admissibles) s'est très largement estompé (agrégation interne : 18 hommes, 17 femmes ; Caerpa, 4 hommes, 1 femme) ; la parité est encore plus évidente si l'on s'en tient aux candidats admis : on observera qu'au total 11 candidates et 11 candidats ont été reçus (agrégation : 9 hommes, 11 femmes ; Caerpa, 2 hommes). 14 des admissibles à l'agrégation interne lors de la session 2005 avaient moins de 35 ans, ce qui témoigne d'un rajeunissement sensible des bonnes candidatures. Parmi les 35 candidats admissibles à l'agrégation interne, 34 étaient déjà des professeurs certifiés de philosophie, et les 5 qui l'ont été au Caerpa étaient titulaires d'une maîtrise ou d'un DEA.

## Leçon

### *Modalités de l'épreuve*

Le temps de préparation est de cinq heures, le temps de passage de quarante minutes au maximum. Le candidat tire au sort un billet comportant deux sujets relevant du programme de philosophie de la terminale littéraire. Il dispose d'un quart d'heure pour indiquer le sujet qu'il traitera. Pour la préparation de sa leçon, il dispose en libre accès des ouvrages de la bibliothèque du concours. Parmi eux se trouvent les grands textes philosophiques classiques et contemporains, certains essais et des dictionnaires de langue. Sont toutefois exclus les encyclopédies, les anthologies thématiques et les ouvrages de vulgarisation. Il peut aussi demander, au cours de la première heure, l'emprunt de quelques ouvrages de la bibliothèque de la Sorbonne qui ne se trouveraient pas dans la bibliothèque propre au concours.

### *Affronter le sujet*

Il n'y a rien de nouveau sous le soleil, penseront certainement les candidats qui, une fois ce rapport lu, prendront conscience qu'ils savaient déjà plus ou moins ce qui s'y trouve indiqué et conseillé. La difficulté de la leçon de philosophie (réelle, à en juger par le nombre relativement important de notes faibles, voir les annexes) ne tient pas en effet à des règles secrètes et complexes, spécifiques à cette épreuve, mais dérive seulement de la mise en œuvre d'exigences bien connues. On ne prétendra donc ici à aucune originalité mais l'on se bornera à quelques indications dans l'espoir d'être utile à la compréhension des épreuves passées et à la préparation des épreuves à venir.

Les notes faibles correspondent immanquablement à des leçons qui ne surent pas accueillir le sujet dans sa littéralité et dans sa singularité mais l'ont confondu avec des énoncés voisins, sans doute plus familiers. Il semble qu'une appréhension correcte du sujet soit très souvent empêchée par des réflexes d'évitement qui permettent aux candidats de ne pas s'affronter directement au sujet et aux réalités auxquelles il renvoie. C'est pourtant de cet affrontement que toute la leçon dépend : il comporte l'analyse du sujet, le repérage des domaines théoriques et empiriques où il prend sens, le travail de définition des notions centrales, l'identification de son caractère problématique. Pour le mener à bien, il faut prendre les moyens d'examiner posément le sujet, sans s'effrayer d'avoir à ouvrir des questions pour lesquelles il n'y a pas de réponses déjà disponibles, ou d'avoir à construire des définitions qui ne sont pas données d'avance. Que s'agit-il de faire ? Le geste essentiel consiste à ramener le libellé du sujet à son foyer problématique, au lieu où l'évidence se fissure, c'est-à-dire au point où prend naissance la nécessité d'une pensée philosophique. Si ce travail sur le sujet ne donne pas nécessairement lieu, dans l'exposé de la leçon lui-même, à de nombreuses phrases, il n'en est pas moins la condition de la qualité de l'ensemble du propos, car lui seul permet de prendre avec pertinence les décisions théoriques qui conduiront toute la leçon : ce foyer problématique est en effet le point à partir duquel peuvent être déterminés l'objectif de pensée motivé de la leçon et un plan pertinent. C'est la fonction traditionnelle de l'introduction que d'exposer ces résultats et de dessiner ainsi la route qui sera suivie. Le jury ne saurait trop conseiller aux candidats de prendre tout le temps nécessaire à ce travail pendant la préparation de leur épreuve : plusieurs leçons ont été insuffisantes par excès de précipitation à cet endroit. Une leçon consacrée à « La fraternité a-t-elle un sens politique ? » n'a pas pu acquérir toute sa consistance, parce que le sujet a été ramené rapidement à la question : « Quel lien y a-t-il

entre fraternité et politique ? » et que le candidat n'a ni envisagé explicitement la question (même ainsi reformulée) à partir d'une différence d'extension entre fraternité et politique ni proposé une détermination du concept de fraternité (ou plusieurs déterminations organisées). C'est évidemment un des enjeux de la leçon que de construire le passage des notions (pré-déterminées) aux concepts (déterminés), ou, si l'on veut, d'une doxographie à une thèse.

Les leçons souffrent aussi parfois d'un traitement insuffisamment rigoureux et insuffisamment étoffé des hypothèses proposées. Rappelons encore ce que tous savent en ce qui concerne la rigueur : que le choix des mots doit être contrôlé, que les idées doivent suivre les unes des autres et non se juxtaposer les unes aux autres, que l'ensemble du propos doit, après étude et confrontation de plusieurs perspectives, parvenir à produire chez l'auditeur une conviction, ou au moins la compréhension des raisons pour lesquelles une conclusion est choisie plutôt qu'une autre — le jury est ouvert à toute option pourvu qu'elle soit authentiquement argumentée.

#### *Densité et consistance.*

Les candidats ont, pour beaucoup, occupé la totalité du temps de parole dont ils pouvaient disposer. Mais il importe de ne pas oublier que les quarante minutes autorisées sont un maximum à ne pas dépasser et non un but à atteindre. La transformation de cette limitation, somme toute conventionnelle, en objectif central, témoigne d'une préoccupation excessivement formelle de la part de certains candidats : « tenir » quarante minutes n'assure pas en effet de la densité et de la consistance du propos qui doivent rester l'objectif essentiel du traitement du sujet. Densité et consistance peuvent manquer pour deux raisons repérables.

D'une part, le traitement des questions est parfois insuffisamment étoffé à cause de la difficulté à mobiliser, au moment de l'épreuve du concours, des éléments de la culture philosophique qui pourraient s'avérer utiles. Les candidats sont libres et responsables de la leçon qu'ils proposent, et celle-ci ne réclame pas de références obligées. Cependant, il est difficile de nier qu'on pense mieux et plus loin avec une bonne connaissance des problématiques principales de l'histoire de la philosophie — ce qui s'entend évidemment aussi de l'histoire récente : il ne faut pas oublier à cet égard que la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle comporte des propositions philosophiques qui méritent l'intérêt de tous les professeurs.

D'autre part, plusieurs candidats semblent croire au moment de l'épreuve que leur parole sera d'autant plus philosophique qu'elle sera plus éloignée des réalités positives, comme s'il fallait, pour se plier à l'idée qu'ils se font du concours, quitter résolument ce qui ne serait qu'un plancher de vaches. Or, nous le savons tous, la considération d'exemples est une exigence philosophique et non pas un réquisit rhétorique. Bien choisir, bien décrire un exemple, en montrer la valeur argumentative ou critique est une opération difficile, car il s'agit de la mise à l'épreuve de notre pensée et de la condition de son enrichissement. Il est par exemple périlleux de traiter du sujet « Que nous apporte le travail ? » en se limitant à l'exemple d'une couturière travaillant en toute indépendance dans son atelier personnel sans faire droit à l'historicité du travail et à sa violence potentielle. On ne peut guère être davantage convaincant lorsque, ayant à traiter « Y a-t-il des guerres justes ? », aucun exemple de guerre n'est travaillé frontalement. Dans le cas de la leçon citée ici, qui ne manquait pas d'authentiques qualités, la considération de guerres réelles aurait permis au candidat d'ouvrir la distinction entre une guerre d'offensive et une guerre défensive (voire une guerre préventive), ce qui l'aurait obligé à complexifier son propos. La nécessité de mettre des exemples en travail n'est que l'obligation de proposer des concepts et des propositions qui soient pertinents et quelque peu lestés de réalité.

#### *Préparer les épreuves, se préparer aux épreuves.*

L'épreuve de la leçon ne demande pas de compétences fondamentalement différentes de celles qui sont requises pour réussir un cours. Cependant la pratique de l'enseignement ne

garantit pas une préparation suffisante pour ce concours. D'abord parce que tous les candidats se présentant à l'agrégation interne sont déjà professeurs et que l'admission repose sur un classement. Ensuite et surtout parce que l'épreuve en temps limité, sur un sujet imposé et imprévu qui oblige à une réflexion rapide, à un haut niveau d'argumentation, dans une situation d'anxiété que nul ne songerait à minimiser, requiert une préparation spécifique tout au long de l'année. Il faut *préparer les épreuves* et s'y entraîner régulièrement dans les conditions du concours, insister tout particulièrement sur le travail d'identification du sujet et de ses enjeux, apprendre à mobiliser rapidement ses forces, et aussi à « faire avec » son ignorance. Mais il faut surtout *se préparer à y faire face* le moment venu. La fréquentation régulière des grandes œuvres de la philosophie est la meilleure des formations possibles pour ce que demande la leçon, à condition de ne pas limiter le travail sur les auteurs à la reconstitution de leur cohérence interne ou au résumé de leurs thèses principales, mais de retrouver dans leur écrit ce qui est contemporain de tout présent, la manière dont chaque œuvre s'efforce de poser des problèmes, de penser des objets qui résistent, de dialoguer avec d'autres et de se mettre à l'épreuve du réel. (Il faut certainement se méfier d'ailleurs de l'usage des manuels destinés aux élèves : ils ont leur utilité, mais il est bien rare que le découpage d'extraits en vue d'un regroupement thématique n'introduise des biais considérables lorsqu'il s'agit de retrouver le mouvement réel d'une pensée.)

On ne saurait trop rappeler aussi qu'il importe de maintenir vivante une culture *extra* philosophique, dans les domaines de l'histoire, du droit, des sciences, des arts et des lettres, sans laquelle une leçon de philosophie dite « générale » pourrait devenir terriblement générale. Idéalement, il serait souhaitable de tout connaître à un très haut niveau, mais pour une bonne leçon, il est seulement requis de pouvoir mobiliser une culture « d'honnête homme » dans les principaux domaines que la philosophie rencontre nécessairement. Traiter du sujet « Que peint le peintre ? » sans pouvoir s'appuyer sur une certaine connaissance de l'histoire et de l'actualité de la peinture est difficile. Traiter de « Pourquoi punir ? » sans faire apparaître la distinction entre une punition et une sanction revient aussi à s'infliger à l'avance un handicap important.

Un rapport de concours est amené par la loi de son genre à insister plus particulièrement sur ce qui manque ou sur ce qui reste à faire. Plusieurs leçons furent pourtant pleinement réussies, les candidats parvenant à mettre en œuvre les exigences de l'exercice dans des exposés à la fois rigoureux, cultivés et véritablement habités. Le jury tient à les en féliciter chaleureusement. On signalera particulièrement une excellente leçon sur le sujet « Exister » : sa force première fut d'abord la précision dans la manière de saisir le libellé, la candidate ayant distingué minutieusement dans son propos la thématique générale de l'existence qui pouvait, à son sens, facilement réduire ou occulter la facticité du vivre, de la réflexion sur le verbe, qui par contre obligerait à la prendre en compte. La leçon a su combiner rigueur et audace, convoquant des textes difficiles du jeune Heidegger sur Aristote, articulant avec beaucoup de sensibilité philosophie et littérature en s'appuyant sur quelques pages de Proust finement analysées, pour parvenir à une conclusion forte et rigoureuse. La candidate sut offrir au jury un vrai et beau moment de philosophie.

Mais le jury tient aussi à saluer plus largement l'ensemble des candidats : l'effort d'une préparation intensive parallèlement au travail d'enseignement ne peut être qu'une chance pour les élèves dont ces professeurs ont la charge, et le risque pris d'une remise en cause dans un concours difficile constitue un mérite auquel il faut rendre hommage, au-delà de la hiérarchie des notes qui s'est finalement dégagée.

Des notes obtenues, il faut d'ailleurs garder à l'esprit qu'elles sont seulement des manières d'évaluer différenciellement des réalisations produites à un moment donné, sur un sujet donné, et non des jugements définitifs sur des personnes.

**Liste des sujets (cette liste restitue les couples de sujets proposés aux candidats ; apparaît en premier le sujet choisi)**

Est-on propriétaire de son corps ?	Liberté et vérité
La fraternité a-t-elle un sens politique ?	L'imagination
Le corps est-il un tout ?	Y a-t-il un devoir de mémoire ?
La limite	La terre est-elle un bien commun ?
Y a-t-il une réalité du mal ?	Le concret
Qu'est-ce qu'une institution ?	Estimer
Les États ont-ils pour fin d'assurer la paix ?	La nouveauté
Qu'est-ce qu'être matérialiste ?	Le serment
Qu'est-ce qu'une injustice ?	Quel est l'objet des mathématiques ?
Le despotisme	Une imitation peut-elle être parfaite ?
Que nous apporte le travail ?	L'unité des sciences
Agir	Qu'est-ce qu'un principe ?
Peut-on penser sans image ?	Famille et société
Quelles limites poser à l'autorité de l'Etat ?	Les choses
Pourquoi punir ?	Le commencement
Les sciences pensent-elles leurs fondements ?	L'autonomie
La patience	Respecter la nature est-ce renoncer à l'exploiter ?
Les limites du pouvoir	Y a-t-il des révolutions dans les sciences ?
La violence de l'Etat	Qu'est-ce qu'un chef d'œuvre ?
Exister	Peut-on concilier le droit à la liberté et l'égalité des droits ?
La vanité	En quel sens la perception engage-t-elle le corps ?
La liberté de croire	La beauté s'explique-t-elle ?
Que peint le peintre ?	Gouverner
Peut-on tout enseigner ?	Identité et appartenance
La sincérité	Qu'est-ce qu'un ennemi politique ?
La conscience morale est-elle une illusion ?	L'harmonie
Le dialogue	Qu'est-ce qu'une encyclopédie ?
L'inquiétude	La vérité a-t-elle une histoire ?
Que prouvent les preuves de l'existence de Dieu ?	L'idée de république
Sentir et percevoir	A-t-on des devoirs envers les animaux ?
Droit et coutume	Peut-il y avoir une science du désordre ?
Peut-il y avoir des choix collectifs ?	Le bon sens
Y a-t-il des guerres justes ?	L'anomalie
L'amour de soi	Qu'est-ce qu'une idée fausse ?
Quand manquons-nous à nos devoirs ?	La proportion
La décision	Qu'est-ce qu'un tableau ?
Le sujet du droit	Que nous apprend la maladie ?
Pourquoi écrit-on les lois ?	Convaincre
Le témoignage des sens	Qu'est-ce qu'une crise ?
Religion et superstition	Peut-on revendiquer le droit de désobéir ?

## Explication

Les textes officiels définissent cette épreuve dans les termes suivants : « Explication d'un texte français ou en français ou traduit en français tiré d'un auteur figurant au programme de philosophie en vigueur dans les classes terminales. L'explication est suivie d'un entretien avec le jury, qui doit en particulier permettre au candidat, en dégagant le sens et la portée du texte, de montrer en quoi et comment il pourrait contribuer à l'étude de notions inscrites au programme des classes terminales. » On retiendra que les auteurs des passages soumis aux candidats leur sont en principe connus, voire familiers ; qu'il s'agit avant tout de rendre compte d'un *extrait précis*, et non de résumer toute une œuvre, dont on ne voit pas, au demeurant, comment on pourrait en épuiser le sens et les enjeux dans le cadre d'une seule épreuve ; que l'entretien fait pleinement partie de l'exercice et qu'il entre dans l'appréciation générale du jury. Le présent rapport abordera ces différents points, une fois rappelées les dispositions pratiques régissant cette épreuve – les candidats disposent de 2 h 30 pour préparer leur intervention. Ils ont accès à la bibliothèque d'agrégation. L'épreuve elle-même dure 50 mn, réparties en 30 mn, au maximum, pour l'explication proprement dite et 20 mn consacrées à l'entretien.

Une fois le tirage effectué, chaque candidat doit choisir entre les deux extraits couplés sur le billet tiré, pris dans des œuvres de périodes différentes : ancienne et médiévale, moderne (17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles) ou contemporaine (aucun texte de la Renaissance n'a été proposé aux candidats lors de la session 2005 ; voir *infra* la liste des textes). Les deux volumes dont sont tirés ces passages sont confiés au candidat pour lui permettre de les situer et ainsi d'éclairer son choix. Il est cependant manifeste que la décision, dans la plupart des cas, obéit au double souci de se trouver en terrain connu et d'éviter les pages apparemment plus techniques. Or trois raisons devraient souvent inspirer une attitude un peu moins prévisible. On rappellera d'abord que le fait de disposer d'une doxographie plus ou moins vague sur un auteur ne permet pas d'expliquer un texte précis, sauf à le prendre comme un simple exemple de thèses réduites trop souvent au rang de mots d'ordre — ce fut parfois très net dans l'explication des passages de l'*Ethique* de Spinoza proposés cette année : on y reviendra. Ensuite, les textes d'allure plus littéraire, s'ils semblent immédiatement lisibles, posent en réalité des problèmes spécifiques qui ajoutent à la difficulté de l'épreuve : tel passage de Rousseau, tel extrait de Tocqueville n'ont parfois inspiré qu'une paraphrase un peu terne, alors qu'ils mobilisaient, fût-ce de façon élégante, les principes de l'anthropologie du Genevois, ou ceux du droit politique. Enfin, il est regrettable qu'à l'inverse, les candidats aient renoncé à expliquer des textes plus techniques (entendons : des textes dont l'aspect technique était simplement plus apparaissant), alors que cette technicité même fournit de précieux jalons susceptibles d'orienter l'explication. Husserl, systématiquement négligé, aurait pourtant offert cette assurance aux candidats.

Quoi qu'il en soit, s'il est clair que l'explication de texte n'est pas une épreuve d'érudition, on ne peut qu'être étonné devant l'ignorance de quelques candidats sur les grands auteurs du programme des classes de terminale – qu'il s'agisse d'Aristote, dont certains aspects majeurs de la doctrine sont totalement passés sous silence ; de Descartes, dont les textes extraits du *Discours de la méthode* et des *Passions de l'âme* ne furent que rarement situés de façon convenable ; de Kant, enfin, dont la philosophie pratique se voit réduite à une caricature vis-à-vis de laquelle, de surcroît, les candidats ne prennent aucune distance. La familiarité illusoire qui a parfois guidé le choix du texte a finalement pris le pas sur une attention précise au passage soumis, de sorte que les explications souffraient de deux défauts

majeurs : l'exercice, qui consiste à expliciter le sens et à mesurer la portée d'un texte bref et cohérent, était foncièrement manqué, tandis que les candidats donnaient à voir l'absence de connaissances précises sur des auteurs majeurs. A l'inverse, l'ignorance manifeste de tel candidat sur les *Passions de l'âme* fut en partie compensée par une attention méticuleuse au texte et par un souci louable pour le placer dans la suite des articles précédents.

L'explication proprement dite doit être précédée d'une introduction relativement circonstanciée, que le candidat présentera avant ou juste après la lecture de l'extrait, si elle a lieu – ce point est laissé à sa libre appréciation, mais il devrait aller de soi qu'une première lecture, à tout le moins, dispense de relire chaque phrase au cours de l'explication. Cette introduction doit autant que possible situer le texte dans l'œuvre et aboutir à l'énoncé d'une problématique, qui dépend largement du statut du texte : il peut s'agir, pour le candidat, de donner les attendus d'une définition ; d'expliquer le problème ou l'objection auquel répond l'auteur dans tel passage ; de montrer le biais particulier sous lequel est examinée ou appliquée une thèse générale et bien établie ; de dégager non seulement la signification, mais aussi la portée d'un exemple. Il est donc très regrettable que le statut du passage ne soit pas systématiquement dégagé, alors que ce devrait être l'une des premières tâches des candidats.

Passons à l'étude détaillée du texte. Il arrive qu'une bonne connaissance générale de l'œuvre prenne le pas sur l'intelligence précise de l'extrait proposé et de sa cohérence propre. Dans ce cas, les candidats privilégient les quelques déclarations qui, dans le passage qui leur est soumis, résument une thèse qui leur est bien connue (ou qui en découlent, les différents niveaux de l'argumentation n'étant pas toujours clairement distingués), en négligeant le reste du texte. La situation est encore plus grave lorsqu'on s'efforce de rabattre le texte sur le sens général qu'à tort ou à raison on prête à la doctrine de tel ou tel auteur. Cette attitude, répétons-le, s'est illustrée de façon ruineuse à propos de Spinoza : un rappel pénible du sens général et des enjeux sotériologiques du spinozisme s'est substitué à l'examen des enjeux plus circonstanciés du passage. De façon corrélatrice, la dimension critique du texte de l'appendice à la première partie de *l'Ethique* est rendue de façon triviale, *via* la création d'adversaires fictifs ou fantomatiques qu'on peine à dresser sérieusement en face de Spinoza. A l'inverse, la meilleure prestation entendue cette année porta sur ce même texte et s'illustra par l'énoncé d'une véritable thèse sur le passage, peut-être risquée mais rendant compte de façon remarquable de l'argument spécifique développé dans l'extrait. D'une façon plus générale, les candidats ont tendance à juxtaposer sans les articuler les éléments d'une explication qui aurait pu être présentable — ce qui peut conduire à manquer purement et simplement le sens du passage, comme il est apparu à propos de la note du *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes* où Rousseau distingue entre l'amour de soi et l'amour-propre en s'interrogeant sur leurs dérivations tardives. On eut souvent affaire à une suite de remarques plutôt pertinentes, mais données comme des *marginalia* à un texte dont l'économie générale fut oubliée. Les recommandations insistantes du jury sur ce qui constitue l'essentiel de l'exercice peuvent se résumer facilement : le principal souci du candidat doit être pour la structure de l'extrait proposé, et, s'il en comporte une, pour son argumentation ; les connaissances positives ne doivent intervenir, au moins dans l'élaboration de l'explication, que dans un second temps.

Le premier objet de l'entretien est de poursuivre, avec le candidat, l'étude du texte proposé — à cet égard, les questions du jury vont dans deux directions principales. Il s'agit d'une part de demander au candidat des compléments ou des précisions sur certains points précis, mais aussi de procéder à quelques rectifications. D'autre part, il s'avère parfois nécessaire de prendre un peu de distance pour interroger le candidat sur le statut du texte, son éventuelle construction argumentative et ses enjeux. Ce n'est qu'une fois ainsi décidé le sens du passage que le jury, le cas échéant, interrogera le candidat sur l'œuvre dont est extrait le

texte (du moins si le candidat dit l'avoir lue), sur des références externes au passage ou sur les notions qu'il contribue à éclairer. Sans doute convient-il de donner ici quelques recommandations sur l'état d'esprit dans lequel le candidat doit aborder cette partie de l'épreuve : au fond, il lui faut simplement prendre au sérieux les questions qui lui sont posées et qui n'ont pas d'autre sens que d'approfondir avec lui l'étude d'un texte de la tradition philosophique. Sans doute cela implique-t-il parfois de corriger ce qui fut dit pendant l'explication ; mais l'obstination comme la versatilité sont ici hors de propos et toute l'attention du candidat doit demeurer pour le texte. Il évitera ainsi les réponses manifestement absurdes que le jury a ponctuellement entendues, dont on devine sans peine qu'elles ne correspondent pas aux compétences réelles du candidat mais qui gâchent son intervention. Il va de soi qu'il est vain de chercher à deviner ce que le jury est supposé vouloir entendre en posant ses questions, de même qu'il est incongru de soupçonner que les questions sont des pièges. Cette recommandation, valable pour tout concours, vaut tout spécialement pour les candidats à l'agrégation interne : qu'ils donnent l'exemple de ce qu'ils font dans leurs cours, ou de ce qu'ils voudraient y faire, plutôt que de se risquer à procéder tout différemment dans le contexte de l'épreuve. Il ne fait guère de doute que leur prestation fera droit, dans ce cas, à toutes les qualités dont leurs élèves actuels recueillent déjà les fruits.

### ***Textes sur lesquels le jury a interrogé***

Platon, *Cratyle*, 432 a - 433 a, in *Œuvres complètes*, trad. L. Robin, Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, t. I, p.678-679, de « Ainsi par exemple... » à « ...nous disions tout à l'heure ».

Platon, *Philèbe*, 64 d - 65 a, in *Œuvres complètes*, *ibid.*, t. II, p.630-631, de « Et bien certainement, à l'égard même de tout mélange... » à « ...le mélange est devenu ce qu'il est ».

Aristote, *Métaphysique*, Γ, 2, trad. J. Tricot, Paris, Vrin, du début à 1003 b 10 (« ...il est non-être »).

Aristote, *De l'âme*, trad. E. Barbotin, Paris, Les Belles Lettres, III, 8.

Descartes, *Discours de la méthode*, III<sup>e</sup> partie, Seconde maxime.

Descartes, *Passions de l'âme*, article 82.

Spinoza, *Ethique*, trad. C. Appuhn, Paris, Vrin, I<sup>e</sup> part., Appendice, de « J'ai eu soin, en outre, partout où j'en ai eu l'occasion, d'écarter les préjugés... » à « ...ainsi jugent-ils nécessairement de la complexion d'autrui par la leur ».

Spinoza, *Ethique*, trad. C. Appuhn, Paris, Vrin, III<sup>e</sup> part., préface, du début à « ...vain, absurde, et digne d'horreur ».

Rousseau, *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, note XV.

Kant, *Critique de la raison pure*, Analytique transcendantale, deuxième analogie, A 202 / B 247, de « Mais il y a encore ici une difficulté qu'il faut écarter... » jusqu'à A 203 / B 249, « ...boule de plomb », Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, t. I, p.935-936 ; trad. A. Renaut, Paris, Aubier, 1997, p.267.

Kant, *Fondements de la métaphysique des mœurs*, 3<sup>e</sup> section, « Le concept de la liberté est la clef de l'explication de l'autonomie de la volonté », Ak IV, p.446-447, *ibid.*, t. II, p.315-316 ;

trad. A. Renaut, Paris, GF Flammarion, 1994, p.131-132, jusqu'à « ...une seule et même chose ».

Hegel, *La phénoménologie de l'esprit*, Préface, II, trad. J. Hyppolite, Paris, Aubier-Montaigne, 1941, p.28-29, de « L'analyse d'une représentation, comme elle était conduite ordinairement... » à « ...mais qui est cette médiation même ».

Tocqueville, *De la démocratie en Amérique*, Livre II, quatrième partie, chapitre VI, Paris, Garnier-Flammarion, t. II, p. 387-388, de « Créer une représentation nationale... » à « ...celle du corps électoral ».

Husserl, *Idées directrices pour une phénoménologie*, 2<sup>e</sup> section, chap. I, § 27, trad. P. Ricœur, Paris, Gallimard, coll. Tel, p.88-89, de « Pour moi des objets réels sont là... » à « ...une totale détermination, est nécessairement là ».

Merleau-Ponty, *Phénoménologie de la perception*, III, II (La temporalité), Paris, Gallimard, coll. Tel, p.470-471, de « On dit que le temps passe et s'écoule... » à « Il naît de *mon* rapport avec les choses ».

## CONCLUSION

L'agrégation interne étant par définition un concours de promotion interne (lors de cette session 21 admis sur 22 étaient déjà professeurs), nous tenons à féliciter tous ceux de nos collègues qui ont eu le courage de préparer ce concours durant l'année. La réussite donne immédiatement aux lauréats de meilleures conditions de travail. Mais une préparation sérieuse au concours, qu'elle soit couronnée par la réussite ou marquée par un échec provisoire, ne va jamais sans une appropriation plus étroite et sans une maîtrise accrue de la philosophie : et d'elles, ce sont les élèves qui tirent d'abord profit.

## ANNEXES

### DONNÉES STATISTIQUES

## AGRÉGATION INTERNE

### ADMISSIBILITÉ :

Nombre de candidats inscrits : 563  
 Nombre de candidats non éliminés : 368 Soit : 65.36 % des inscrits.

*Le nombre de candidats non éliminés correspond aux candidats n'ayant pas eu de note éliminatoire (AB, CB, 00.00, NV).*

Nombre de candidats admissibles : 35 Soit : 09.51 % des non éliminés.

#### Moyenne portant sur le total des épreuves de l'admissibilité

Moyenne des candidats non éliminés : 06.70 / 20 (soit une moyenne coefficient 0040.20 )  
 Moyenne des candidats admissibles : 11.31 / 20 (soit une moyenne coefficient 0067.89 )

#### Rappel

Nombre de postes : 20  
 Barre d'admissibilité : 10.00 / 20 (soit un total coeffic 0060.00 )

*(Total des coefficients des épreuves d'admissibilité : 6)*

### Répartition des notes :

Epreuve	Matière	N° de lot	Notes	Nb. présents	Nb. admissibles
101	0301 COMPOSITION 1 DE PHILOSOPHIE	Tous	>= 1 et < 2	7	0
101	0301 COMPOSITION 1 DE PHILOSOPHIE	Tous	>= 2 et < 3	16	0
101	0301 COMPOSITION 1 DE PHILOSOPHIE	Tous	>= 3 et < 4	13	0
101	0301 COMPOSITION 1 DE PHILOSOPHIE	Tous	>= 4 et < 5	40	0
101	0301 COMPOSITION 1 DE PHILOSOPHIE	Tous	>= 5 et < 6	68	0
101	0301 COMPOSITION 1 DE PHILOSOPHIE	Tous	>= 6 et < 7	65	2
101	0301 COMPOSITION 1 DE PHILOSOPHIE	Tous	>= 7 et < 8	46	0
101	0301 COMPOSITION 1 DE PHILOSOPHIE	Tous	>= 8 et < 9	33	1
101	0301 COMPOSITION 1 DE PHILOSOPHIE	Tous	>= 9 et < 10	33	6
101	0301 COMPOSITION 1 DE PHILOSOPHIE	Tous	>= 10 et < 11	31	4
101	0301 COMPOSITION 1 DE PHILOSOPHIE	Tous	>= 11 et < 12	12	5
101	0301 COMPOSITION 1 DE PHILOSOPHIE	Tous	>= 12 et < 13	4	3
101	0301 COMPOSITION 1 DE PHILOSOPHIE	Tous	>= 13 et < 14	4	4
101	0301 COMPOSITION 1 DE PHILOSOPHIE	Tous	>= 14 et < 15	8	8
101	0301 COMPOSITION 1 DE PHILOSOPHIE	Tous	>= 15 et < 16	2	2
101	0301 COMPOSITION 1 DE PHILOSOPHIE	Tous	>= 17 et < 18	1	1
101	0301 COMPOSITION 1 DE PHILOSOPHIE	Tous	Absent	177	0
101	0301 COMPOSITION 1 DE PHILOSOPHIE	Tous	Copie blanche	3	0

Epreuve	Matière	N° de lot	Notes	Nb. présents	Nb. admissibles
102	0302 COMPOSITION 2 DE PHILOSOPHIE	Tous	>= 1 et < 2	5	0
102	0302 COMPOSITION 2 DE PHILOSOPHIE	Tous	>= 2 et < 3	16	0
102	0302 COMPOSITION 2 DE PHILOSOPHIE	Tous	>= 3 et < 4	25	0
102	0302 COMPOSITION 2 DE PHILOSOPHIE	Tous	>= 4 et < 5	32	0
102	0302 COMPOSITION 2 DE PHILOSOPHIE	Tous	>= 5 et < 6	65	0
102	0302 COMPOSITION 2 DE PHILOSOPHIE	Tous	>= 6 et < 7	48	1
102	0302 COMPOSITION 2 DE PHILOSOPHIE	Tous	>= 7 et < 8	51	0
102	0302 COMPOSITION 2 DE PHILOSOPHIE	Tous	>= 8 et < 9	41	2
102	0302 COMPOSITION 2 DE PHILOSOPHIE	Tous	>= 9 et < 10	38	8
102	0302 COMPOSITION 2 DE PHILOSOPHIE	Tous	>= 10 et < 11	13	6
102	0302 COMPOSITION 2 DE PHILOSOPHIE	Tous	>= 11 et < 12	11	3
102	0302 COMPOSITION 2 DE PHILOSOPHIE	Tous	>= 12 et < 13	15	7
102	0302 COMPOSITION 2 DE PHILOSOPHIE	Tous	>= 13 et < 14	1	1
102	0302 COMPOSITION 2 DE PHILOSOPHIE	Tous	>= 14 et < 15	6	5
102	0302 COMPOSITION 2 DE PHILOSOPHIE	Tous	>= 15 et < 16	1	1
102	0302 COMPOSITION 2 DE PHILOSOPHIE	Tous	>= 16 et < 17	1	1
102	0302 COMPOSITION 2 DE PHILOSOPHIE	Tous	Absent	188	0
102	0302 COMPOSITION 2 DE PHILOSOPHIE	Tous	Copie blanche	6	0

## Distribution par académies :

Académie	Nb. inscrits	Nb. présents	Nb. admissibles
A02 D' AIX-MARSEILLE	20	16	1
A03 DE BESANCON	12	10	1
A04 DE BORDEAUX	29	20	5
A05 DE CAEN	7	5	1
A06 DE CLERMONT-FERRAND	12	11	1
A07 DE DIJON	18	14	1
A08 DE GRENOBLE	34	24	3
A09 DE LILLE	35	24	5
A10 DE LYON	13	8	1
A11 DE MONTPELLIER	21	12	1
A12 DE NANCY-METZ	16	12	0
A13 DE POITIERS	12	10	0
A14 DE RENNES	18	13	1
A15 DE STRASBOURG	20	16	2
A16 DE TOULOUSE	24	16	3
A17 DE NANTES	19	9	1
A18 D' ORLEANS-TOURS	17	16	2
A19 DE REIMS	17	14	2
A20 D' AMIENS	14	6	1
A21 DE ROUEN	23	15	0
A22 DE LIMOGES	9	6	0
A23 DE NICE	20	15	0
A27 DE CORSE	3	0	0
A28 DE LA REUNION	16	12	0
A31 DE LA MARTINIQUE	5	2	0
A32 DE LA GUADELOUPE	6	3	0
A90 PARIS - VERSAILLES - CRETEIL	123	78	3

## ADMISSION :

Nombre de candidats admissibles : 5  
 Nombre de candidats non éliminés : 5

*Le nombre de candidats non éliminés correspond aux candidats n'ayant pas eu de note éliminatoire (AB, CB, 00.00, NV).*

Nombre de candidats admis sur liste principale : 2 Soit : 40.00 % des non éliminés.  
 Nombre de candidats inscrits sur liste complémentaire : 0  
 Nombre de candidats admis à titre étranger : 0

### Moyenne portant sur le total général (total de l'admissibilité + total de l'admission)

Moyenne des candidats non éliminés : 08.65 / 20 (soit en moyenne coefficientée : 0103.80 )  
 Moyenne des candidats admis sur liste principale : 11.00 / 20 (soit en moyenne coefficientée : 0132.00 )  
 Moyenne des candidats inscrits sur liste complémentaire : / 20 (soit en moyenne coefficientée : )  
 Moyenne des candidats admis à titre étranger : / 20 (soit en moyenne coefficientée : )

### Moyenne portant sur le total des épreuves de l'admission

Moyenne des candidats non éliminés : 07.30 / 20 (soit en moyenne coefficientée : 43.80 )  
 Moyenne des candidats admis sur liste principale : 11.50 / 20 (soit en moyenne coefficientée : 0069.00 )  
 Moyenne des candidats inscrits sur liste complémentaire : / 20 (soit en moyenne coefficientée : )  
 Moyenne des candidats admis à titre étranger : / 20 (soit en moyenne coefficientée : )

### Rappel

Nombre de postes : 5  
 Barre de la liste principale : 09.00 / 20 (soit en total coefficienté : 108.00 )  
 Barre de la liste complémentaire : / 20 (soit en moyenne coefficientée : )

(Total des coefficients : 12 dont admissibilité : 6 admission : 6)

## Répartition des notes :

### Leçon de philosophie :

Matière	N° de lot	Notes	Nb. présents	Nb. admis
0561 LECON PHILOSOPHIE	Tous	≥ 3 et < 4	5	0
0561 LECON PHILOSOPHIE	Tous	≥ 4 et < 5	7	2
0561 LECON PHILOSOPHIE	Tous	≥ 5 et < 6	4	2
0561 LECON PHILOSOPHIE	Tous	≥ 6 et < 7	2	2
0561 LECON PHILOSOPHIE	Tous	≥ 7 et < 8	6	5
0561 LECON PHILOSOPHIE	Tous	≥ 8 et < 9	1	0
0561 LECON PHILOSOPHIE	Tous	≥ 10 et < 11	1	1
0561 LECON PHILOSOPHIE	Tous	≥ 11 et < 12	4	3
0561 LECON PHILOSOPHIE	Tous	≥ 12 et < 13	2	2
0561 LECON PHILOSOPHIE	Tous	≥ 14 et < 15	1	1
0561 LECON PHILOSOPHIE	Tous	≥ 15 et < 16	1	1
0561 LECON PHILOSOPHIE	Tous	≥ 16 et < 17	1	1

### Explication de texte :

Matière	N° de lot	Notes	Nb. présents	Nb. admis
0306 EXPLICATION TEXTE FRANCAIS	Tous	≥ 2 et < 3	1	0
0306 EXPLICATION TEXTE FRANCAIS	Tous	≥ 4 et < 5	4	0
0306 EXPLICATION TEXTE FRANCAIS	Tous	≥ 5 et < 6	5	2
0306 EXPLICATION TEXTE FRANCAIS	Tous	≥ 6 et < 7	2	1
0306 EXPLICATION TEXTE FRANCAIS	Tous	≥ 7 et < 8	4	1
0306 EXPLICATION TEXTE FRANCAIS	Tous	≥ 8 et < 9	3	1
0306 EXPLICATION TEXTE FRANCAIS	Tous	≥ 9 et < 10	4	3
0306 EXPLICATION TEXTE FRANCAIS	Tous	≥ 10 et < 11	3	3
0306 EXPLICATION TEXTE FRANCAIS	Tous	≥ 11 et < 12	2	2
0306 EXPLICATION TEXTE FRANCAIS	Tous	≥ 12 et < 13	3	3
0306 EXPLICATION TEXTE FRANCAIS	Tous	≥ 13 et < 14	1	1
0306 EXPLICATION TEXTE FRANCAIS	Tous	≥ 14 et < 15	1	1
0306 EXPLICATION TEXTE FRANCAIS	Tous	≥ 16 et < 17	2	2

### Distribution par académies :

Académie	Nb. admissibles	Nb. présents	Nb. admis
A02 D' AIX-MARSEILLE	1	1	0
A03 DE BESANCON	1	1	1
A04 DE BORDEAUX	5	5	2
A05 DE CAEN	1	1	1
A06 DE CLERMONT-FERRAND	1	1	1
A07 DE DIJON	1	1	1
A08 DE GRENOBLE	3	3	3
A09 DE LILLE	5	5	4
A10 DE LYON	1	1	1
A11 DE MONTPELLIER	1	1	0
A14 DE RENNES	1	1	0
A15 DE STRASBOURG	2	2	1
A16 DE TOULOUSE	3	3	1
A17 DE NANTES	1	1	1
A18 D' ORLEANS-TOURS	2	2	1
A19 DE REIMS	2	2	1
A20 D' AMIENS	1	1	0
A90 PARIS - VERSAILLES - CRETEIL	3	3	1

# CAERPA

## ADMISSIBILITÉ :

Nombre de candidats inscrits : 116  
 Nombre de candidats non éliminés : 84 Soit : 72.41 % des inscrits.

Le nombre de candidats non éliminés correspond aux candidats n'ayant pas eu de note éliminatoire (AB, CB, 00.00, NV).

Nombre de candidats admissibles : 5 Soit : 05.95 % des non éliminés.

### Moyenne portant sur le total des épreuves de l'admissibilité

Moyenne des candidats non éliminés : 06.28 / 20 (soit une moyenne coefficient 0037.68 )  
 Moyenne des candidats admissibles : 10.00 / 20 (soit une moyenne coefficient 0060.00 )

### Rappel

Nombre de postes : 5  
 Barre d'admissibilité : 09.50 / 20 (soit un total coefficient 0057.00 )

(Total des coefficients des épreuves d'admissibilité : 6)

## Répartition des notes :

Matière	N° de lot	Notes	Nb. présents	Nb. admissibles
0301 COMPOSITION 1 DE PHILOSOPHIE	Tous	$\geq 2$ et $< 3$	2	0
0301 COMPOSITION 1 DE PHILOSOPHIE	Tous	$\geq 3$ et $< 4$	5	0
0301 COMPOSITION 1 DE PHILOSOPHIE	Tous	$\geq 4$ et $< 5$	11	0
0301 COMPOSITION 1 DE PHILOSOPHIE	Tous	$\geq 5$ et $< 6$	20	0
0301 COMPOSITION 1 DE PHILOSOPHIE	Tous	$\geq 6$ et $< 7$	16	0
0301 COMPOSITION 1 DE PHILOSOPHIE	Tous	$\geq 7$ et $< 8$	15	0
0301 COMPOSITION 1 DE PHILOSOPHIE	Tous	$\geq 8$ et $< 9$	8	2
0301 COMPOSITION 1 DE PHILOSOPHIE	Tous	$\geq 9$ et $< 10$	5	1
0301 COMPOSITION 1 DE PHILOSOPHIE	Tous	$\geq 10$ et $< 11$	2	0
0301 COMPOSITION 1 DE PHILOSOPHIE	Tous	$\geq 11$ et $< 12$	2	1
0301 COMPOSITION 1 DE PHILOSOPHIE	Tous	$\geq 12$ et $< 13$	1	1
0301 COMPOSITION 1 DE PHILOSOPHIE	Tous	Absent	28	0
0301 COMPOSITION 1 DE PHILOSOPHIE	Tous	Copie blanche	1	0

Matière	N° de lot	Notes	Nb. présents	Nb. admissibles
0302 COMPOSITION 2 DE PHILOSOPHIE	Tous	$\geq 2$ et $< 3$	4	0
0302 COMPOSITION 2 DE PHILOSOPHIE	Tous	$\geq 3$ et $< 4$	3	0
0302 COMPOSITION 2 DE PHILOSOPHIE	Tous	$\geq 4$ et $< 5$	3	0
0302 COMPOSITION 2 DE PHILOSOPHIE	Tous	$\geq 5$ et $< 6$	21	0
0302 COMPOSITION 2 DE PHILOSOPHIE	Tous	$\geq 6$ et $< 7$	22	0
0302 COMPOSITION 2 DE PHILOSOPHIE	Tous	$\geq 7$ et $< 8$	11	0
0302 COMPOSITION 2 DE PHILOSOPHIE	Tous	$\geq 8$ et $< 9$	7	1
0302 COMPOSITION 2 DE PHILOSOPHIE	Tous	$\geq 9$ et $< 10$	4	0
0302 COMPOSITION 2 DE PHILOSOPHIE	Tous	$\geq 10$ et $< 11$	3	1
0302 COMPOSITION 2 DE PHILOSOPHIE	Tous	$\geq 11$ et $< 12$	5	2
0302 COMPOSITION 2 DE PHILOSOPHIE	Tous	$\geq 12$ et $< 13$	1	1
0302 COMPOSITION 2 DE PHILOSOPHIE	Tous	$\geq 13$ et $< 14$	1	0
0302 COMPOSITION 2 DE PHILOSOPHIE	Tous	Absent	30	0
0302 COMPOSITION 2 DE PHILOSOPHIE	Tous	Copie blanche	1	0

## Distribution par académies :

Académie	Nb. inscrits	Nb. présents	Nb. admissibles
A02 D' AIX-MARSEILLE	2	2	0
A04 DE BORDEAUX	1	0	0
A05 DE CAEN	3	0	0
A06 DE CLERMONT-FERRAND	5	3	0
A07 DE DIJON	2	2	0
A08 DE GRENOBLE	5	4	0
A09 DE LILLE	12	10	1
A10 DE LYON	11	10	0
A11 DE MONTPELLIER	3	2	0
A12 DE NANCY-METZ	3	2	0
A13 DE POITIERS	3	3	0
A14 DE RENNES	12	7	1
A15 DE STRASBOURG	2	2	0
A16 DE TOULOUSE	5	4	0
A17 DE NANTES	12	10	2
A18 D' ORLEANS-TOURS	1	1	0
A19 DE REIMS	1	1	0
A20 D' AMIENS	2	2	0
A21 DE ROUEN	4	4	0
A23 DE NICE	2	2	0
A28 DE LA REUNION	1	1	0
A90 PARIS - VERSAILLES - CRETEIL	24	16	1

## ADMISSION :

Nombre de candidats admissibles : 5  
 Nombre de candidats non éliminés : 5

*Le nombre de candidats non éliminés correspond aux candidats n'ayant pas eu de note éliminatoire (AB, CB, 00.00, NV).*

Nombre de candidats admis sur liste principale : 2                      Soit : 40.00            % des non éliminés.  
 Nombre de candidats inscrits sur liste complémentaire : 0  
 Nombre de candidats admis à titre étranger : 0

### Moyenne portant sur le total général (total de l'admissibilité + total de l'admission)

Moyenne des candidats non éliminés : 08.65 / 20 (soit en moyenne coefficientée : 0103.80 )  
 Moyenne des candidats admis sur liste principale : 11.00 / 20 (soit en moyenne coefficientée : 0132.00 )  
 Moyenne des candidats inscrits sur liste complémentaire : / 20 (soit en moyenne coefficientée : )  
 Moyenne des candidats admis à titre étranger : / 20 (soit en moyenne coefficientée : )

### Moyenne portant sur le total des épreuves de l'admission

Moyenne des candidats non éliminés : 07.30 / 20 (soit en moyenne coefficientée : 43.80 )  
 Moyenne des candidats admis sur liste principale : 11.50 / 20 (soit en moyenne coefficientée : 0069.00 )  
 Moyenne des candidats inscrits sur liste complémentaire : / 20 (soit en moyenne coefficientée : )  
 Moyenne des candidats admis à titre étranger : / 20 (soit en moyenne coefficientée : )

### Rappel

Nombre de postes : 5  
 Barre de la liste principale : 09.00 / 20 (soit en total coefficienté : 108.00 )  
 Barre de la liste complémentaire : / 20 (soit en moyenne coefficientée : )

(Total des coefficients : 12 dont admissibilité : 6 admission : 6)

## Répartition des notes :

### Leçon de philosophie :

Matière	N° de lot	Notes	Nb. présents	Nb. admis
0561 LECON PHILOSOPHIE	Tous	$\geq 3$ et $< 4$	2	0
0561 LECON PHILOSOPHIE	Tous	$\geq 4$ et $< 5$	1	0
0561 LECON PHILOSOPHIE	Tous	$\geq 8$ et $< 9$	1	1
0561 LECON PHILOSOPHIE	Tous	$\geq 10$ et $< 11$	1	1

### Explication de texte :

Matière	N° de lot	Notes	Nb. présents	Nb. admis
0306 EXPLICATION TEXTE FRANCAIS	Tous	$\geq 2$ et $< 3$	1	0
0306 EXPLICATION TEXTE FRANCAIS	Tous	$\geq 7$ et $< 8$	1	0
0306 EXPLICATION TEXTE FRANCAIS	Tous	$\geq 8$ et $< 9$	1	0
0306 EXPLICATION TEXTE FRANCAIS	Tous	$\geq 14$ et $< 15$	2	2

### Distribution par académies :

Académie	Nb. admissibles	Nb. présents	Nb. admis
A09 DE LILLE	1	1	0
A14 DE RENNES	1	1	0
A17 DE NANTES	2	2	2
A90 PARIS - VERSAILLES - CRETEIL	1	1	0

## 1- Organisation :

B.O.  
N° 2  
9 JANV.  
2003

55

# PERSONNELS

## CONCOURS

NOR : MENP0202279A  
RLR : 820-2a ; 822-3

ARRÊTÉ DU 18-11-2002  
JO DU 21-12-2002

MEN - DPE A3  
FPF

## Modalités d'organisation des concours de l'agrégation et du CAPES

Vu D. n° 72-580 du 4-7-1972 mod. ; D. n° 72-581  
du 4-7-1972 mod. ; A. du 18-6-1904 mod. ; A. du 12-9-  
1988 mod. ; A. du 30-4-1991 mod.

**Article 1** - À l'annexe I de l'arrêté du 12 septembre 1988 susvisé fixant les épreuves de certaines sections du concours externe de l'agrégation, les dispositions ci-après relatives à la section philosophie sont **insérées** avant les dispositions relatives à la section lettres classiques :

### "Section philosophie

#### A - Épreuves écrites d'admissibilité

1) Composition de philosophie sans programme (durée : sept heures ; coefficient 2).

2) Composition de philosophie se rapportant à une notion ou à un couple ou groupe de notions selon un programme établi pour l'année (durée : sept heures ; coefficient 2).

3) Épreuve d'histoire de la philosophie : commentaire d'un texte extrait de l'œuvre d'un auteur (antique ou médiéval, moderne, contemporain) figurant dans un programme établi pour l'année et comportant deux auteurs, appartenant chacun à une période différente (durée : six heures ; coefficient 2).

#### B - Épreuves orales d'admission

1) Leçon de philosophie sur un sujet se rapportant, selon un programme établi pour l'année, à l'un des domaines suivants : la métaphysique, la morale, la politique, la logique et l'épistémologie, l'esthétique, les sciences humaines (durée de la préparation : cinq heures ; durée de

l'épreuve : quarante minutes ; coefficient 1,5). Pour la préparation de la leçon, aucun ouvrage ou document n'est mis à la disposition des candidats.

2) Leçon de philosophie sur un sujet se rapportant à la métaphysique, la morale, la politique, la logique et l'épistémologie, l'esthétique, les sciences humaines, à l'exception du domaine inscrit au programme de la première épreuve d'admission (durée de la préparation : cinq heures ; durée de l'épreuve : quarante minutes ; coefficient 1,5).

Pour la préparation de la leçon, les ouvrages et documents demandés par les candidats seront, dans la mesure du possible, mis à leur disposition. Sont exclues de la consultation les encyclopédies et anthologies thématiques.

3) Explication d'un texte français ou en français ou traduit en français extrait de l'un des deux ouvrages inscrits au programme (durée de la préparation : une heure trente ; durée de l'épreuve : trente minutes ; coefficient 1,5).

Le programme est renouvelé chaque année. L'un des deux ouvrages est obligatoirement choisi dans la période pour laquelle aucun auteur n'est inscrit au programme de la troisième épreuve d'admissibilité.

4) Traduction et explication d'un texte grec ou latin ou allemand ou anglais ou arabe ou italien extrait de l'ouvrage inscrit au programme (durée de la préparation : une heure trente ; durée de l'épreuve : trente minutes ; coefficient 1,5). Le programme est renouvelé chaque année.

Un dictionnaire sera mis par le jury à la disposition des candidats (bilingue pour le latin et le grec, unilingue pour l'anglais, l'allemand, l'arabe et l'italien).

Le candidat devra indiquer au moment de son inscription, la langue ancienne ou moderne choisie par lui.

Les programmes du concours font l'objet d'une publication au B.O."

**Article 2** - À l'annexe II de l'arrêté du 12 septembre 1988 susvisé fixant les épreuves des sections du concours interne de l'agrégation, les dispositions relatives à la section philosophie sont **remplacées** par les dispositions suivantes :

### "Section philosophie

#### A - Épreuves écrites d'admissibilité

1) Composition de philosophie : explication de texte (durée : six heures trente minutes, coefficient 3).

Le candidat a le choix entre deux textes qui se rapportent à une même notion du programme de philosophie en vigueur dans les classes terminales. La notion qui constitue le programme de cette épreuve est fixée chaque année.

2) Composition de philosophie : dissertation (durée : sept heures ; coefficient 3).

Le sujet de la dissertation se rapporte à l'une des notions du programme de philosophie en vigueur dans les classes terminales. La notion qui constitue le programme de cette épreuve est fixée chaque année, elle est obligatoirement différente de celle retenue pour le programme de la première composition de philosophie.

Le programme des épreuves écrites fait l'objet d'une publication au B.O.

#### B - Épreuves d'admission

1) Leçon de philosophie sur un sujet relatif au programme de philosophie en vigueur dans les classes terminales (durée de la préparation : cinq heures ; durée de l'épreuve : quarante minutes ; coefficient 3).

Pour la préparation de la leçon, les ouvrages et documents demandés par les candidats seront, dans la mesure du possible, mis à leur disposition. Sont exclues de la consultation les encyclopédies et anthologies thématiques.

2) Explication d'un texte français ou en français ou traduit en français tiré d'un auteur figurant au programme de philosophie en vigueur dans les classes terminales. L'explication est suivie d'un entretien avec le jury, qui doit en particulier permettre au candidat, en dégagant le sens

et la portée du texte, de montrer en quoi et comment il pourrait contribuer à l'étude de notions inscrites au programme des classes terminales (durée de la préparation : deux heures trente minutes ; durée de l'épreuve : cinquante minutes [explication : trente minutes ; entretien : vingt minutes] ; coefficient 3)."

**Article 3** - Les dispositions de l'annexe I de l'arrêté du 30 avril 1991 susvisé relatives aux épreuves du concours externe du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré (CAPES) sont **modifiées** ainsi qu'il suit pour ce qui concerne la section philosophie :

I - Les dispositions du a) Épreuves écrites d'admissibilité sont **remplacées** par les dispositions suivantes :

"a) Épreuves écrites d'admissibilité

1) Composition de philosophie : dissertation dont le sujet se rapporte au programme de philosophie en vigueur dans les classes terminales. Durée : six heures ; coefficient 1.

2) Composition de philosophie : explication de texte français ou en français ou traduit en français. Le texte est extrait de l'œuvre d'un auteur inscrit au programme de philosophie en vigueur dans les classes terminales. Durée : six heures ; coefficient 1. "

II - Les dispositions du b) Épreuves orales d'admission sont **modifiées** comme suit :

a) Au 1° définissant la première épreuve orale d'admission, les mots : "d'un texte philosophique français ou traduit en français" sont **remplacés** par les mots : "d'un texte français ou en français ou traduit en français".

b) Le 2° définissant la deuxième épreuve orale d'admission est **remplacé** par les dispositions suivantes :

"2° Leçon de philosophie sur un sujet relatif au programme en vigueur dans les classes terminales (durée de la préparation : quatre heures ; durée de la leçon : quarante minutes ; coefficient 1).

Pour la préparation de la leçon, les candidats peuvent consulter les ouvrages de la bibliothèque du concours."

**Article 4** - Les dispositions de l'arrêté du 18 juin 1904 susvisé sont **abrogées** en tant qu'elles concernent l'agrégation de philosophie.

**Article 5** - Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la session de l'an 2004 des concours.

**Article 6** - Le directeur des personnels enseignants est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 18 novembre 2002  
Pour le ministre de la jeunesse,  
de l'éducation nationale et de la recherche

et par délégation,  
Le directeur des personnels enseignants  
Pierre-Yves DUWOYE  
Pour le ministre de la fonction publique,  
de la réforme de l'État  
et de l'aménagement du territoire  
et par délégation,  
Par empêchement du directeur général  
de l'administration et de la fonction publique,  
L'administratrice territoriale  
N. HERMAN

## PROGRAMME 2006

**96**

*L.B.O.*  
N° 5  
19 MAI  
2005  
**SPÉCIAL**

*P*ROGRAMMES

### **Philosophie**

**1<sup>re</sup> épreuve. Composition de philosophie :  
explication de texte.**

Notion retenue : Le sujet

**2<sup>me</sup> épreuve. Composition de philosophie :  
dissertation.**

Notion retenue : Le vivant